



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 23 février 2022, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2021 (reçu par e-mail)**
3. **Election du bureau du Conseil général**
 - a. Présidence
 - b. Vice-présidence
4. **Election d'un membre à la commission du développement durable**
5. **Validation formelle du budget selon MCH2**
6. **Adoption des statuts du triage forestier « Zorèye »**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
7. **Postulat « 30 km/h : une meilleure qualité de vie en ville »**
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
8. **Postulat « Pour un site internet de la Commune de Sierre bilingue (français-allemand »)**
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
9. **Postulat « Pour le maintien des écoles de proximité à Sierre »**
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
10. **Réponse à la question écrite concernant le bilinguisme**
11. **Informations de la Municipalité**
12. **Divers**

Jean-Michel GANON ZUBER
Président du Conseil général

Jean-Michel GANON ZUBER

Bonsoir à tous, il est 18h03. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères généraux et générales, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pour cette première assemblée plénière de l'année 2022. Bonne nouvelle, les mesures anti-Covid ayant été suspendues par le Conseil fédéral, nous allons enfin avoir un plénum « normal » qui se terminera par notre traditionnel verre de l'amitié. Je salue et remercie le public présent dans cette salle ce soir. Je vous demanderai également de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Notre assemblée plénière peut donc débuter. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et avez reçu les documents nécessaires dans les délais prescrits par notre règlement. Voici l'ordre du jour que le bureau a prévu avec la collaboration du Conseil municipal :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2021 (reçu par e-mail)
3. Election du bureau du Conseil général
 - a. Présidence
 - b. Vice-présidence
4. Election d'un membre à la commission du développement durable
5. Validation formelle du budget selon MCH2
6. Adoption des statuts du triage forestier « Zorèye »
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
7. Postulat « 30 km/h : une meilleure qualité de vie en ville »
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
8. Postulat « Pour un site internet de la Commune de Sierre bilingue (français-allemand »)
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
9. Postulat « Pour le maintien des écoles de proximité à Sierre »
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
10. Réponse à la question écrite concernant le bilinguisme
11. Informations de la Municipalité
12. Divers

Vous avez certainement constaté que la commission ad hoc sur la modification partielle du règlement du Conseil général n'a pas été agendée comme prévu pour ce plénum, ceci suite à la demande expresse de sa présidente, donc partie remise. Y aurait-il des intervenants concernant l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débuter par le point 1, appel des conseillères et conseillers généraux.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Jean-Michel GANON ZUBER

Je passe la parole à M. Blaise MELLY pour procéder à l'appel des conseillères et conseillers généraux.

Blaise MELLY

Bonsoir à tous. En tant que secrétaire du Conseil général pour l'année 2022, je vais procéder à l'appel. (*Il procède à l'appel des conseillers généraux*). Nous sommes 56 conseillers généraux.

Jean-Michel GANON ZUBER

Oui, donc comme vient de le dire M. Blaise MELLY, nous sommes 56 conseillères et conseillers généraux. Je prie les scrutateurs d'annoncer le départ ou l'arrivée éventuels de Conseillers

généraux en cours de séance, afin que nous puissions en tenir compte lors des votes. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence. Pour information j'annonce le changement de la cheffe groupe chez les Verts :Maryse BETRISEY ZUFFEREY en remplacement de Stéphanie ZUFFEREY démissionnaire. Et l'arrivé dans ce même groupe de Mme DUCREY-SANCHEZ. J'annonce aussi l'arrivée de M. Nicolas BINGGELI de l'UDC en remplacement de Christian BOVIER.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2021 (REÇU PAR E-MAIL)

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous pouvons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2022 reçu par e-mail. Chacun de vous a reçu ce document par voie électronique. Est-ce que quelqu'un parmi vous a des remarques ou des observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce procès-verbal. Je remercie aussi mon collègue Blaise MELLY qui a eu pour tâche de relire ce document et de le corriger, avant de le publier.

3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous pouvons passer maintenant au point 3 de l'ordre du jour, élection du bureau du Conseil général, a, présidence. Me voilà arrivé au terme de cette courte mais intense année présidentielle, je dois dire que ça a été pour moi un honneur et un plaisir que d'assumer cette fonction. Bien que la pandémie et ses mesures anti-Covid ne nous aient pas facilité la vie, celles-ci ne nous ont pas empêché de faire une sortie mémorable du Conseil général à Berne au Palais fédéral. Je vous remercie toutes et tous pour la confiance et le soutien témoignés. Un merci à mes collègues du PLR qui m'ont accompagné dans cette année particulière. Merci aux 5 chefs de groupe, aux présidents des commissions permanentes et ad hoc. Je tiens également à remercier mes 6 collègues du bureau pour leur excellente collaboration ; avec eux, cette année de présidence fut une bien belle aventure et je la souhaite tout aussi passionnante à mon successeur. Mes remerciements vont encore aux membres de l'administration communale et plus particulièrement à notre secrétaire communal, M. Jérôme CRETOL, à Mme Elisabeth MARCHETTI et à M. Jean-Daniel THEYTAZ. En ce qui concerne l'élection, je vous rappelle que, conformément à l'article 10 de notre règlement, le bureau est élu pour toute une législature, mais que nous devons élire, à chaque premier plénum de l'année, un nouveau président et vice-président.

a. Présidence

Jean-Michel GANON ZUBER

J'attends donc vos propositions pour la présidence. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Monsieur le Président de la Municipalité, Monsieur le Président du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, très chers collègues, à vous tous, public présent ce soir. Le groupe PS/PCS Centre Gauche a le plaisir et la chance de présenter au poste de présidente du Conseil général Marie-Thérèse BREMBILLA. Notre pétillante Marie-Thérèse s'est beaucoup impliquée dans le milieu associatif, pour l'intégration des personnes migrantes. Pour mieux connaître l'une de ses grandes actions, je vous invite sincèrement à visionner le reportage Cosmopolis diffusée en 2016 sur Canal 9 qui reflète son énergie et son engagement pour l'Espace Interculturel de Sierre dont elle est membre fondatrice et qu'elle a su développer et accompagner durant plus de 25 ans. Jusqu'à tout récemment, elle a été également directrice/responsable du centre interculturel et a permis la création d'une école de français. Un engagement qui lui porte à cœur ayant aussi été militante pour Amnesty International et s'est toujours intéressée aux gens, ayant été sensibilisée en famille. De ce reportage, je me permets d'emprunter une phrase qui qualifie parfaitement Marie-Thérèse : « le respect des droits humains mis au centre de sa vie, de ses préoccupations ». Si elle fait bénéficier le Conseil général de sa belle énergie depuis 2012 (3^{ème} législature), elle a aussi déjà été élue en 2004 – je me suis laissé dire ça tout récemment -

et avait permis ainsi avec Robert MÉTRAILLER l'entrée de son parti, notre parti, les chrétiens sociaux, au Conseil général de Sierre. Marie-Thérèse, maman d'enfants désormais adultes est une grand-maman comblée ; elle ne laisse personne indifférent, elle qui aime défendre des causes justes et y apporter son soutien. Elle apprécie les débats d'idées constructives. Son tempérament chaleureux et respectueux de son entourage conviendra parfaitement pour la présidence du bureau. Nous osons déjà la féliciter pour cette nouvelle fonction qui lui apportera satisfaction et où elle représentera au mieux les intérêts des citoyens sierrois en tant que 1^{ère} citoyenne, mais aussi les valeurs de notre groupe.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme le prévoit notre règlement, **Mme Marie-Thérèse BREMBILLA vous êtes élue tacitement au poste de présidente du Conseil général.** (*Applaudissements*). Je vous souhaite le meilleur pour cette année de présidence et j'ai l'honneur de vous céder le siège et le micro pour la suite de notre assemblée. Merci et bon plénum à tous.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues du Conseil général, Mesdames et Messieurs, je vous remercie vivement pour la confiance que vous m'accordez en me confiant la tâche de présidente du législatif sierrois, j'en suis honorée. Un merci particulier à Jean-Michel GANON ZUBER qui a assuré son rôle de président jusqu'à ce soir avec rigueur et sobriété. Depuis 2008, Jean-Michel met à disposition du Conseil général et de la Ville de Sierre, ses qualités humaines et ses compétences professionnelles ; je vous invite à l'applaudir chaleureusement. (*Applaudissements*). 2022, ma cinquantième année à Sierre, après 6 ans dans le Jura bernois où j'ai émigré avec ma famille provenant de la Vénétie. Mon père a travaillé comme saisonnier dans les grands chantiers du pays et, en raison de son statut, j'ai été clandestine à mes 16 ans. Peut-être, ou même très certainement, suis-je la première présidente émigrée, ce qui me réjouit particulièrement car cela démontre quel a été le parcours extraordinaire de la politique d'intégration que la Suisse opère depuis 2001, couronnement d'un grand débat dans tout le pays et d'un travail de plusieurs décennies fourni par de nombreuses commissions des étrangers qui œuvraient depuis les années 60. Dès mon arrivée en Valais, je me suis engagée en faveur de nos aînés, de la Maison des Enfants, de la paroisse Sainte-Croix, par la musique et le chant qui sont ma culture et ma passion, pour la cause des réfugiés et, au début des années 2000, avec un groupuscule de personnes qui désiraient se constituer en formation politique au sein de notre Ville. A l'époque, cela pouvait sembler prétentieux de ma part. En réalité j'ai consenti à figurer sur les listes des élections communales de 2004 et 2008 avec l'objectif de participer à donner une visibilité à cette formation naissante et bien présente aujourd'hui. Leur mot d'ordre, « l'homme au centre », m'avait fortement interpellée ; je compléteraï sans hésitation : « l'homme et la femme, d'ici et d'ailleurs ». 2022 marque aussi ma ligne d'arrivée après 25 ans de travail sur le terrain pour créer des ponts entre les cultures ici à Sierre, pour offrir un lieu privilégié d'apprentissage à la différence, pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle de toute personne qui cherche à construire son avenir ici, chez nous, et cela en portant un soin tout particulier à chacune, à chacun, en cherchant à promouvoir le mieux possible des prestations de qualité. Grâce au soutien de la Confédération, du Canton, de la Ville de Sierre, des concitoyens, l'Espace Interculturel a accueilli, orienté, formé des milliers de personnes provenant des 5 continents. C'est là une petite pierre que j'ai posée au fil des années et avec détermination dans cette ville de Sierre qui m'a accueillie avec bienveillance et sympathie, qui m'a conquise par ses beautés naturelles, par son histoire très riche et son caractère bien trempé, par sa diversité culturelle et ses grands projets. Comme depuis mon premier jour d'élue, je garde l'enthousiasme de faire partie de notre législatif, d'échanger et débattre au sein de nos groupes, d'être à l'écoute de nos concitoyennes et concitoyens et faire remonter parfois leurs demandes ici-même, de soutenir la politique entreprenante et tournée vers l'avenir des membres de notre exécutif qui, en ces temps difficiles, requiert prudence, courage et créativité. J'aimerais les féliciter et les applaudir, chacun d'eux en particulier, pour leur immense travail et leur exprimer toute ma confiance. Je vous remercie pour votre écoute. (*Applaudissements*).

b. Vice-présidence

Marie-Thérèse BREMBILLA

Mesdames et Messieurs, nous passons au point 2b, soit l'élection du ou de la vice-président-e selon l'article 10, alinéa 5 du règlement du Conseil général. A vous la parole les chefs de groupe. M. REY.

Joël REY

Madame la nouvelle présidente, Mme BREMBILLA, félicitations pour votre nomination au poste de présidente et je suis sûr que dans cette année 2022, respectivement jusqu'en début 2023, vous saurez accomplir cette mission avec conviction et détermination. Félicitations ! J'aimerais aussi remercier Jean-Michel GANON qui a été le vice-président quand j'ai été président en 2020 et je suis très content, Jean-Michel, de cette année durant laquelle tu as travaillé et œuvré en tant président et je te félicite encore d'avoir mené ces débats d'une façon sereine. Merci et bravo à vous deux.

« Rancunier », voici un défaut que l'on ne peut pas me prêter. Et pourtant, ironie du sort, 3 ans plus tard, je la tenais, ma vengeance. Voici que je dois vous proposer à la vice-présidence Sabine REY. Pour bien comprendre ce mot d'introduction, il faut se remettre 3 ans en arrière, en 2019, quand les rôles furent inversés : en effet, cette année-là, Sabine alors cheffe de groupe, devait proposer ma candidature à la vice-présidence du bureau. Quelle ne fut pas ma surprise au moment où elle dut le faire, de constater qu'elle ne bougeait pas. Mon regard insistant fit qu'après quelques interminables secondes elle comprit son oubli et se leva précipitamment pour effectuer une brève présentation improvisée. Aujourd'hui l'heure de la vengeance avait sonné, mais la rédemption a pris le pas sur l'esprit de représailles. Voici pour l'anecdote évidemment faite sur le ton de la plaisanterie. Engagée, voici la qualité qui la définit le mieux. Elle a le sens du bien commun et n'hésite pas à s'impliquer avec compétence et rigueur dans les différentes missions qu'elle a été amenée à occuper durant les différentes législatures au Conseil général : présidente de la commission de gestion, cheffe du groupe PDC, secrétaire du Conseil général et également présidente de parti. La voici donc maintenant accéder en toute logique à la vice-présidence du bureau du Conseil général. Je suis persuadé qu'elle aura à cœur, comme elle l'a toujours fait durant ses différents mandats, d'accomplir cette tâche avec tout le sérieux et l'intelligence qu'on lui reconnaît. Le groupe PDC vous propose donc Sabine REY au poste de vice-présidente du Conseil général.

Marie-Thérèse BREMILLA

Merci M. REY. Y a-t-il d'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas, **Sabine REY est élue au poste de vice-présidente du Conseil général** pour une année. Toutes mes félicitations. (*Applaudissements*). Souhaitez-vous prendre la parole ?

Sabine REY

Madame la Présidente, chers collègues, juste un petit mot pour vous remercier de la confiance accordée et puis merci à Joël pour le renvoi d'ascenseur, c'était très rigolo. Merci. Et je me réjouis de collaborer avec le bureau et avec Marie-Thérèse, merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme REY. Comme chaque année le poste de secrétaire est attribué à un membre du bureau par le bureau même. M. Blaise MELLY est le nouveau secrétaire pour cette année 2022, félicitations M. MELLY et merci pour votre disponibilité. (*Applaudissements*).

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour, selon l'article 13 du règlement du Conseil général, soit à l'élection d'un membre à la commission du développement durable en remplacement de M. Christian BOVIER, démissionnaire, qui a déménagé au val de Bagnes. Nous lui transmettons nos remerciements et nos meilleurs messages. La parole est aux chefs de groupe. M. MELLY.

Blaise MELLY

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers collègues. Donc effectivement Christian BOVIER a quitté la commune de Sierre il a déménagé dans le val de Bagnes et selon la loi il ne peut plus être conseiller général. Donc déjà je peux profiter pour souhaiter la bienvenue à Nicolas COMBY BINGGELI qui l'a remplacé comme conseiller général, mais il faut aussi le remplacer en tant que membre de la commission du développement durable, dont il faisait partie. Pour le remplacer, nous proposons Albert PITTELOUD. Je pense que vous le connaissez tous, donc je ne vais pas perdre beaucoup de temps. Il a été député au Grand Conseil pendant 16 ans et maintenant il est dans sa 5^{ème} année de conseiller général. Il se réjouit d'apporter son expérience politique et professionnelle au sein de la commission du développement durable. J'espère que vous allez accepter cette proposition, merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas, **M. Albert PITTELOUD est élu en tant que membre de la commission du développement durable** pour la période de l'actuelle législature. Merci M. PITTELOUD et félicitations pour votre nomination et votre disponibilité. (*Applaudissements*).

5. VALIDATION FORMELLE DU BUDGET SELON MCH2

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous abordons le point 5 de l'ordre du jour, la validation formelle du budget 2022 selon MCH2, soit le modèle comptable harmonisé 2, cela conformément à l'ordonnance sur la gestion financière des Communes du 24 février 2021. Les documents d'informations concernant cette ratification formelle vous ont été remis avec le présent ordre du jour. Nous procédons à la votation. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs, tenez-vous prêts s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Nous procédons donc à la votation à main levée. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui sont pour la validation formelle du budget 2022, selon le MCH2, je vous prie de lever la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Merci. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui sont contre la validation formelle du budget 2022 selon le MCH2, je vous prie de lever la main. Tout le monde a dit oui, donc on ne votera pas le contre et les abstentions. Je vous remercie beaucoup. **Nous avons totalisé 57 pour la validation.** Le budget 2022 est donc validé. Je vous remercie. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Madame la Présidente. Déjà et en préambule et au nom de mes collègues du Conseil municipal adresser nos bonnes salutations aux conseillères et conseillers généraux, membres du public présent ainsi qu'aux médias qui nous font l'honneur de leur participation. Féliciter aussi l'élection de Marie-Thérèse BREMBILLA à la fonction de première citoyenne de notre Commune. Remercier Jean-Michel GANON ZUBER pour son année et souhaiter comme cela a déjà été dit, mais souhaiter à Marie-Thérèse BREMBILLA une année plus apaisée que les deux dernières. Concernant votre acceptation formelle du budget 2022 sous la forme du nouveau plan comptable harmonisé dit MCH2, je vous remercie. Vous l'avez compris, c'est une demande, une exigence que les services de l'Etat ont transmise à la Commune courant du mois de janvier. Heureusement, les chiffres, s'ils sont ventilés différemment en raison du plan comptable, les chiffres ne changent pas. Merci Madame la Présidente.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président.

6. ADOPTION DES STATUTS DU TRIAGE FORESTIER « ZOREYE »

a. Rapport de la commission ad hoc

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons au point de l'ordre du jour n° 6, adoption des statuts du triage forestier Zorèye. Les documents utiles ainsi que le rapport de la commission ad hoc vous ont été transmis dans les

délais réglementaires. Pour rappel, selon l'article 21, alinéa 6 du règlement du Conseil général et sauf avis contraire de ce dernier, seules les conclusions du rapport seront lues. Y a-t-il des objections à ce sujet ? Si ce n'est pas le cas, j'invite le rapporteur, M. Colin KALBFUSS, à nous présenter ledit rapport.

Colin KALBFUSS

Alors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs. La commission ad hoc sur les statuts du triage forestier Zorèyè propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière et l'invite à adopter les statuts pour les raisons suivantes :

- Avantages au niveau économique pour la Commune, au vu l'exonération de la TVA.
- La Commune serait désormais membre à part entière du triage forestier Zorèyè. De ce fait, elle prendrait part aux décisions de ce dernier.
- Mise en conformité avec la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels. En effet, cette loi spécifie que la commune sur laquelle se situe la forêt doit apporter une contribution.
- Entretien assuré des forêts de la région sierroise, qui jouent un rôle social, de détente, de biodiversité et de protection contre les chutes de pierres, avalanches et glissements de terrain.

Le présent rapport est accepté à l'unanimité par les membres de la commission ad hoc. Merci beaucoup.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. KALBFUSS. Je remercie Blaise MELLY, président, et tous les membres de la commission ad hoc pour le travail fourni. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Très rapidement, également pour remercier les membres de la commission ad hoc pour son travail et son analyse. Le Conseil municipal considère également que le regroupement des anciens triages forestiers est une bonne chose pour une gestion efficace de nos forêts et nous sommes aussi convaincus qu'il ne sera pas un « Zorèyè » de paresse. Nous vous invitons donc à suivre les conclusions de ladite commission et d'accepter ces nouveaux statuts du triage forestier.

Marie-Thérèse BREMBILLA
Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons au point 6b, l'entrée en matière. Mesdames et Messieurs les Conseillers, voulez-vous intervenir ? Qui voudrait intervenir ? M. REY, à vous la parole.

Joël REY

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Très rapidement... Le groupe PDC a pris connaissance du message de la Municipalité ainsi que du rapport de la commission ad hoc. Ces statuts devaient être validés de façon formelle par le législatif des différentes communes membres. Le rapport nous explique bien les différents bénéfices que peut en tirer la Municipalité, notamment d'avoir un représentant de celle-ci au sein du conseil d'administration. Cela permettra d'avoir un relais afin de s'assurer que les missions dévolues à ce triage forestier soient au bénéfice de tous les partenaires. Qui plus est, la répartition des connaissances métiers ne devraient pas faire de cette entité une concurrence aux scieries indépendantes. Le groupe PDC accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. REY. D'autres interventions ? Oui, Mme BEYTRISEY... BETRISEY ZUFFEREY, pardon.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers et chères collègues. Le groupe des Verts a lu avec attention le rapport de la commission ad hoc concernant les nouveaux statuts du triage forestier, dit Zorèyè. Nous remercions toutes les personnes qui ont

œuvré dans la commission ad hoc, son président M. Blaise MELLY, son rapporteur M. Colin KALBFUSS et les membres de ladite commission, pour avoir mis sur pied les nouveaux statuts. Bien entendu le groupe Vert accepte l'entrée en matière et souligne la belle découverte du nom Zorèyè, de notre beau patois local.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme BETRISEY. D'autres interventions ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Après avoir parcouru notamment le message du Conseil municipal relativement clair, puis le rapport très précis et détaillé, je dirais même efficace, rendu par la commission ad hoc, l'entrée en matière sur l'approbation coule de source. C'est une fusion motivée par des critères pragmatiques, économiques, permettant aussi de confirmer l'obligation légale d'une participation financière de notre Commune, une contribution déjà assumée précédemment. Je soulèverai tout de même quelques petites réflexions : précédemment, la participation financière des Communes découlait aussi d'un critère lié à la situation sociale, économique de la Commune. Celui-ci a été abandonné alors que Sierre est probablement "moins riche" que certaines Communes partenaires. Abandonné au profit uniquement d'un critère lié à la population et à la superficie, on peut s'interroger sur l'incidence réelle de cet abandon, peut-être, sans doute, insignifiant. L'augmentation annuelle de notre contribution de CHF 2000.–, du moins actuellement, permettra de compenser les frais de TVA qui ne seront plus facturés, nous dit-on. Toutefois à combien ces frais sont-ils estimés ? En outre, sur les CHF 165'000.– de frais à absorber, nous verserons CHF 50'000.–, somme maximale. Notre participation s'élève réellement non plus à 40 % tel que prévu par les statuts, mais environ une trentaine de pourcents; ceci reste appréciable mais cette somme maximale pourra-t-elle être augmentée aisément à plus ou moins court terme ou peut-on se fonder sur une garantie de stabilité à court ou moyen terme ? De plus, si nous pouvons nous réjouir que notre Commune bénéficie désormais d'une voix sur 21 dans l'assemblée, nous pouvons nous interroger sur le poids de cette voix. Ceci dit, nos forêts sont bien évidemment un poumon pour nos sociétés, des lieux de loisirs, de biodiversité mais assurent également un rôle bien important, celui de la protection de nos villes et villages. Contribuer à leur entretien et leur maintien est plus qu'indispensable, raison pour laquelle notre groupe accepte à l'unanimité l'entrée en matière et l'adoption des statuts de Zorèyè.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Autres interventions ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Madame la Présidente, permettez-moi de profiter de ma première prise de parole pour vous féliciter de votre élection comme présidente de cette assemblée. Mes félicitations vont également à Sabine REY pour la vice-présidence et à M. MELLY pour le secrétariat du bureau. Je vais être très bref, nous avons pris connaissance, naturellement, comme tous les autres groupes de ce document et notre groupe accepte bien évidemment l'entrée en matière et suivra, au vote final, la proposition de la commission ad hoc. Merci de votre attention.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN. D'autres interventions ? Blaise MELLY.

Blaise MELLY

Merci Madame la Présidente. Je prends la parole plutôt en tant que président de cette commission ad hoc, je vais essayer d'apporter quelques réponses aux questions de Mme CLAUSEN METRAL. Donc effectivement les critères ont légèrement été modifiés ; les critères choisis pour les nouveaux statuts sont basés sur les critères mentionnés dans la loi pour la participation aux frais de police forestière. Donc ils n'ont pas inventé ces critères ; avec le plafond à CHF 50'000.– de toute façon, ça ne change rien pour la Commune de Sierre si on tenait compte de paramètres sociaux ou pas. De toute façon, la grande partie ça vient de la surface forestière et puis, comme vous l'avez vu, Sierre devrait payer plus que CHF 50'000.– en prenant ces critères de façon mathématique, mais pour ne pas que la facture explose pour Sierre, ils ont accepté un plafond à CHF 50'000.–. Maintenant sur le long terme, on n'a aucune sécurité, c'est-à-dire que ça peut être renégoциé, mais dans les deux sens. Ça veut dire que si Sierre ne veut plus travailler avec le triage forestier, la Commune peut trouver d'autres solutions. Jusqu'à maintenant, la façon dont ça s'est

passé, c'est qu'en début de législature, leur représentant de la Bourgeoisie a négocié... enfin pas négocié, a rencontré le Conseil municipal et ils ont décidé depuis 2008 de garder la même participation de CHF 48'000.-. Nous avons rencontré M. Vincent BERTHOD qui est le responsable de la Bourgeoisie, des forêts, et qui part du principe que ça continuera comme ça. Le gain sur la TVA, c'est probablement très faible... après bon, ben c'est toujours ça qui reste. Voilà, donc bon vous l'avez compris, il n'y a rien de révolutionnaire, ni de controversé dans cette fusion, mais, au sein de la commission, nous avons néanmoins voulu faire le travail correctement. Donc nous avons analysé ces statuts, nous avons rencontré M. Vincent BERTHOD, vice-président de la Bourgeoisie et responsable du dicastère des forêts. Il a répondu de façon détaillée et complète à nos questions. Au nom de la commission, je le remercie pour sa disponibilité. Je remercie également le Conseil municipal pour son message et tous les groupes pour le bon accueil que vous avez réservé à notre rapport et à la recommandation d'accepter ces nouveaux statuts. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA
Merci M. MELLY.

c. Discussion générale

Marie-Thérèse BREMBILLA
Nous arrivons au point 6c, la discussion générale, à vous la parole. Quelqu'un souhaite s'exprimer ?

d. Votation finale

Marie-Thérèse BREMBILLA
Si ce n'est pas le cas, nous passons directement au point 6d, donc à la votation finale. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs, tenez-vous prêts s'il vous plaît. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui sont pour l'adoption des statuts du triage forestier Zorèye veuillez lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Mesdames et Messieurs les Conseillers qui sont contre l'adoption des statuts du triage forestier Zorèye levez la main s'il vous plaît. Zéro. Y a-t-il quelqu'un qui s'abstient ? Non. Alors nous avons une personne de différence... Accepté à l'unanimité par 58 voix. Je vous remercie. **Les statuts du triage forestier Zorèye sont adoptés par 58 voix.** La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ? Non. Merci Monsieur le Président.

7. POSTULAT « 30 KM/H : UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE EN VILLE" »

a. Développement du postulat

Marie-Thérèse BREMBILLA
Nous passons au point n° 7, postulat 30 km/h, une meilleure qualité de vie en ville. Et au point a, excusez-moi, développement du postulat, la parole est au représentant des signataires du postulat. M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Madame la Présidente du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Par ce postulat, je demande un rapport de la part de la Commune sur la généralisation du 30 km/h en ville. Lors de son élaboration, je me souvenais de la période du confinement 2020, période qui n'était pas facile pour beaucoup d'entre nous, mais période où nous pouvions goûter à une ville plus silencieuse, à une qualité de l'air peut-être un petit peu meilleure et à éviter... et à pouvoir laisser jouer nos enfants un peu partout sans qu'ils ne risquent quoi que ce soit de la part des automobilistes. Dans le développement de ce postulat, je voulais noter les progrès de la Municipalité, progrès qui sont largement recensés dans les villes de Sion, de Lausanne et ailleurs en Suisse romande et en Suisse allemande. Je voulais aussi noter que pour nos administrés cette mesure fait plus de sens si elle est homogène... parce que vous pouvez créer une délimitation et ensuite « rrrrRRRR » (*onomatopée figurant une accélération*) 50 à l'heure ; c'est peut-être moins pertinent, autant d'un point de vue écologique que d'un point de vue sonore. J'ai entendu de la part de certains et certaines de mes concitoyens une remarque sur les services des urgences qui seraient pénalisés ou pourraient être pénalisés, d'un point de

vue légal, si (elles) ils dépassent les 30 km/h de façon trop brutale. J'ai trouvé une réponse là-dessus de la part d'une intervention déposée par les conseillers nationaux socialistes GRAFLITSCHER et AEBISCHER qui soulevaient cette question ô combien pertinente. C'est évident qu'il ne faudrait pas qu'une ambulance ou que les sapeurs-pompiers soient retardés dans leur entreprise importante de sauvetage. Et le Conseil fédéral a répondu au postulat dans un rapport du 31 mars 2021 que la réglementation va être adaptée par exemple en supprimant l'article 100 alinéa 5 LCR ; une révision qui a été soutenue par l'interassociation pour le sauvetage et la fédération suisse des fonctionnaires de police. En bref, et vous l'aurez compris, il s'agit avant tout de profiter d'une meilleure qualité de vie en ville. C'est un petit pas, c'est une petite pierre, mais c'est déjà ça. Mesdames et Messieurs et toutes celles et ceux d'un genre à l'autre, le monde d'hier nous a lâchés et il est déjà temps d'accueillir celui de demain : merci d'avance pour votre soutien.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. ROBYR. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Ville, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Dans son principe, le groupe PLR est favorable à l'extension de la limitation de la vitesse de la circulation routière en ville pour toutes les excellentes raisons évoquées dans le texte du postulat. Il constate cependant que la Municipalité de Sierre a déjà mis en place plusieurs zones à 30 ou à 20 km/h. Notre exécutif nous paraît ainsi déjà clairement sensibilisé à ce dossier. Et nous ne doutons pas que d'autres projets de limitation de vitesse s'ajouteront progressivement aux secteurs existants, partout où cela est souhaitable et possible. De notre point de vue, la Ville s'est donc déjà montrée proactive dans ce domaine, ce qui pose la question de l'utilité du texte qui nous est soumis. Peut-être qu'une intervention sous la forme d'une question aurait suffi pour porter ce thème en séance du Conseil général. Dans cet esprit, le groupe PLR ne soutiendra, ni ne combattra le postulat mais laissera à chacun de ses membres le choix de son vote. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN. Y a-t-il d'autres intervenants ? Monsieur le Président souhaite parler... Ah pardon, Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe des Verts a pris connaissance du postulat déposé lors du dernier plénum du 15 décembre 2021 concernant l'étude par le Conseil municipal d'étudier les possibilités d'introduire sur les routes sous contrôle communal, une limitation de vitesse à 30 km/h au sens de l'article 108 de l'ordonnance sur la signalisation routière. Limiter la vitesse constitue une mesure efficace pour obtenir une réduction significative du bruit de la circulation routière. C'est une mesure qui permet d'une manière peu coûteuse de diminuer le bruit à la source. En baissant la vitesse de 50 km/h à 30 km/h, les émissions sonores sont réduites d'environ 3dB (décibels), ce qui correspond à une diminution de moitié du trafic. Lors du projet pilote de zone 30 de Beaulieu-Vinet à Lausanne, il est ressorti que 92 % des riverains sont satisfaits de ces modifications et près de 80 % des usagers de la chaussée acceptent et approuvent ladite modification. Une telle modification permettrait des économies à grande échelle par rapport à l'enrobé dit « silencieux » qui, pour l'avenue Général-Guisan a coûté près de CHF 80'000.-, 20 à 30 % plus cher avec une durée de vie de 8 à 12 ans contre 15 à 20 ans pour de l'enrobé standard. L'atténuation du bruit est due à la réduction de la vitesse mais également au fait que les conducteurs adoptent, si l'aménagement de la route est adéquat, une conduite plus régulière qui comporte moins de freinage et d'accélération et ils roulent généralement avec la troisième vitesse. Le trafic est ainsi fluidifié. Concernant les services de secours ils ne seront que peu ou pas pénalisés en vue des faibles distances parcourues à 30 km/h ; et de plus, comme l'a signalé notre collègue, en ce début d'année, le Conseil fédéral a envoyé aux chambres une modification de la base légale pour faire en sorte que les feux bleus soient traités différemment des automobilistes afin de garantir leur efficacité.

Quels sont les autres avantages d'une réduction de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h en ville ?

- Les accidents sont moins nombreux et moins graves, en particulier pour les piétons et les cyclistes. Selon les dernières recherches concernant les accidents, le BPA (bureau de prévention des accidents) nous indique une diminution d'un accident sur 4. Selon d'autres

- recherches près de 70 % d'accidents en moins.
- Pour les enfants, les trajets scolaires sont plus sûrs.
- Il est moins dangereux pour les piétons de traverser sur des routes à trafic où la vitesse est modérée.
- Le trafic est plus fluide.
- Plus les zones 30 sont introduites à une large échelle hors des axes de circulation principaux dans une commune, plus la limitation de vitesse est respectée.
- Et en ce qui concerne notre sensibilité verte, la pollution diminue de 28 % selon une étude récente menée par le cabinet d'ingénieurs britannique Skyrad. En fait pour être plus précise, le CO₂ est réduit de 26 % et le NOx de 28 %.
- Une solution économique de diminution de bruit avec un coût à long terme très faible grâce à la diminution de l'usure de nos routes.

En conclusion :

- Une meilleure qualité de vie.
- Une augmentation de la sécurité pour nous.
- Une procédure de mise en place peu coûteuse.
- Une diminution de la pollution.

Bien entendu, le groupe des Verts accepte ce postulat avec enthousiasme.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme BETRISEY. Y a-t-il d'autres intervenants ? Oui Monsieur... veuillez épeler votre...

M. FLIPO s'il vous plaît.

François-Xavier FLIPO

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues du Conseil général, membres de la presse et public. Le postulat sur les 30 km/h a retenu l'attention du groupe UDC. Mesdames et Messieurs du PLR et du PDC, le bruit de la circulation est néfaste pour la santé ainsi que la pollution engendrée. Beaucoup de citoyens des grandes villes romandes trouvent une oreille attentive auprès des majorités roses-vertes afin de voter des articles visant à introduire ces zones 30 de plus en plus étendues. Parmi ces citoyens, certains se retrouvant à la campagne, se plaignent du chant du coq, des cloches, des génisses ou du ronronnement des tracteurs. Les gens de la périphérie apportent leurs nuisances en ville lors de leurs mouvements pendulaires matin et soir. Les gens de la ville apportent leurs nuisances à la campagne avec les éoliennes générant un trouble sonore permanent pour la faune et l'humain. Des lignes à haute tension passant sur le coteau et au-dessus des écoles du district y grésillent à qui mieux mieux. Mais on reste avide de cette énergie dite « propre ». *In fine*, toutes les activités humaines apportent leur lot de nuisances sonores. Mais quel Sierrois ou pendulaire ne serait-il pas heureux de pouvoir réellement atteindre les 30 km/h tant la circulation est déjà difficile dans la cité. La question des nuisances sonores dues au trafic routier a déjà été évoquée par le groupe UDC sur la route de la Crête-Blanche à Granges. L'année dernière nous soumettions l'idée de poser un bitume phonoabsorbant et de gommer les balafres dans la route dues aux multiples branchements et raccordements, ces cicatrices dans le revêtement générant un bruit d'enfer à chaque passage de camion benne, car l'UDC pense que l'automobiliste taxe suffisamment pour qu'il puisse bénéficier de routes praticables. La réponse comme souvent, limitation de la vitesse à 60 sur cet axe rapide emprunté par les pendulaires et contrôles radars fréquents, le répressif à effet dissuasif. Le groupe UDC n'est pas insensible au 30 km/h dans les quartiers des écoles, de l'hôpital mais se refuse à imposer aux automobilistes plus de temps dans la circulation, sur des routes toujours plus étroites pour accueillir de nouveaux moyens de transports plus fun. Ce postulat ne prend pas en considération le stress généré par un temps de parcours rallongé par exemple entre Plantzette et Borzuat, néfaste à long terme pour les parents et leurs enfants. Les automobilistes seraient toujours les seuls à être flashés, taxés sur les véhicules, taxés sur le carburant, taxés sur le parage, seuls à payer pour des routes obligatoirement partagées et seuls à être montrés du doigt et entravés dans leur mobilité, leur vitesse et leurs choix de montures. Dernier ostracisme en date, journal 24 heures du 16 février, la grossophobie des Verts lausannois pour les SUV en centre-ville. Le bannissement de ceux-ci a été voté ! Le magazine du TCS de ce mois de février soutient que le 50 km/h est plus judicieux et que l'introduction systématique du 30 km/h vise à réduire l'utilisation de l'automobile en ville et à l'en chasser petit à petit. L'avis de notre président de commune y est intéressant car tempère le projet présenté ce jour. 68 % des Suisses sont contre le 30 km/h en ville selon le Touring Club. L'UDC se rallie à la majorité des Suisses et refusera ce postulat.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. FLIPO. Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe PDC a pris connaissance du postulat intitulé « 30km/heure : une meilleure qualité de vie en ville ». Ce postulat demande d'étudier les possibilités d'introduire sur les routes communales une limitation de vitesse à 30 km/h. Notre groupe y est favorable pour deux raisons :

1. Cela permettrait sur différents tronçons de limiter le bruit ainsi que la sécurité des riverains.
2. Le but étant d'avoir une vision exhaustive sur les différentes routes dont la commune a la responsabilité. Nous entendons souvent des citoyens demandant une limitation de vitesse dans leur quartier, mais tout en ne sachant pas si cette route est sous l'égide du canton ou sous la responsabilité communale. Cet inventaire nous éclairerait sur la marge de manœuvre dont dispose la Municipalité sur les routes dont elle a la maîtrise.

Toutefois, il est important que le jour où ces tronçons à 30 km/h seront plus généralisés, d'avoir un contrôle par rapport à cette limitation de trafic. Sans demander que la police rentre en mode « répressif » il est nécessaire que des contrôles soient faits afin que ces limitations soient respectées par les usagers de la route, prioritairement dans les quartiers résidentiels. Le groupe PDC accepte à l'unanimité ce postulat.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. REY. D'autres interventions ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

A sa lecture, ce postulat interpartis fait sens et se doit d'être soutenu. De mémoire, la présentation faite l'automne dernier par M. Pierre KENZELMANN évoquait déjà des projets où plusieurs routes et lieux dits de zone 30 km/h devaient être développés en ville de Sierre. Ceci reste un très bon début mais il sera utile d'aller un peu loin pour le confort sonore (gain acoustique) des riverains mais également assurément pour notre santé et notre qualité de vie puisque la pollution générée a un impact non négligeable sur celle-ci, conséquences déjà bien largement évoquées dans les médias. Limiter la vitesse a également pour conséquence de réduire les accidents et les rendre "moins graves" puisqu'il a été prouvé qu'une vitesse à 30 km/h permettait aussi de limiter considérablement les distances de freinage. Ceci permettra à tout un chacun de jouir plus sereinement du domaine public ; nous pensons aux familles mais aussi aux écoliers sur le chemin de l'école ou tout simplement nous, piétons. Examiner la possibilité d'introduire une limitation à 30 km/h sur notre territoire communal, plus particulièrement sur les routes sous contrôle communal reste donc tout à fait acceptable, sans nullement trop perturber le trafic, ni engendrer de retard pour les plus pressés. Il est prouvé que si l'aménagement de la route est adéquat, les automobilistes adoptent une conduite plus régulière comportant des phases de freinage et accélération moins nombreuses et plus courtes, de sorte que le trafic gagne en fluidité. Je pense que je vous ai gentiment répété ce que Maryse BETRISEY avait dit, nous avons les mêmes sources. C'est également accorder à notre ville une certaine sérénité et la rendre plus agréable et peut-être même permettre de se réapproprier l'espace urbain. D'ailleurs, d'autres villes pour ne parler que de Sion, sont en période test : pourquoi ne pas leur emboîter le pas ? Mon inquiétude ou l'inquiétude pour les services de secours est également clarifiée. Je ne développerai donc pas ce paragraphe. Pour conclure, vous l'aurez compris, notre groupe accepte d'entrer matière et reste favorable à l'unanimité à ce postulat. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CLAUSEN METRAL. D'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas je pose la question à la Municipalité. Souhaite-t-elle prendre la parole ? Merci Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. Un certain nombre de choses ont déjà été dites, mais ce que j'aimerais, au nom du Conseil municipal, préciser c'est qu'effectivement depuis de nombreuses années, voire des décennies, la Ville de Sierre a développé un réseau de routes municipales à mobilité réduite, c'est-à-dire à 20 ou à 30 km/h. On a eu l'occasion – et je vous invite, celles et ceux qui ont de l'intérêt sur ce sujet puisqu'apparemment c'est un sujet intéressant – à aller sur notre site internet et à retrouver la réponse du Conseil municipal qui date de décembre 2020 et

qui répondait au postulat sur les pistes et bandes cyclables sécurisées. Dans ce document de quelques pages, vous avez là aussi le plan de la ville, du territoire communal avec toutes les zones 20 et 30 km/h qui sont d'ores et déjà en fonction et qui, chaque année et en fonction de l'évolution, des demandes de certains riverains et des possibilités de réfection de voirie, eh bien, ces démarches sont faites. La logique de la Ville de Sierre jusqu'à présent c'était effectivement le centre-ville et les quartiers résidentiels en zones 20 et 30 km/h et puis de maintenir des axes à 50 km/h pour permettre une fluidité du trafic. Maintenant un postulat, comme ceux qui suivront d'ailleurs, implique une réponse de la Municipalité ; donc si ça peut nous permettre, eh bien, de vous donner les perspectives qu'on attend pour les prochaines années et puis donner notre position sur une génération globale, eh bien, nous répondrons bien volontiers au postulat s'il est voté par votre plénum.

Marie-Thérèse BREMBILLA
Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons directement au point 7b, soit la votation. Je prie les scrutatrices et scrutateurs de se tenir prêts s'il vous plaît. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez le postulat « 30km/h : une meilleure qualité de vie en ville » veuillez lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Merci. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui refusez le postulat « 30 km/h pour une meilleure qualité de vie en ville » levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Merci. Le compte est bon ; nous n'avons pas besoin de voter pour les abstentions. Nous avons donc 39 voix pour et 18 voix contre. **Le postulat est donc accepté.** Je vous remercie. La Municipalité souhaite-t-elle encore s'exprimer ? Non. Merci Monsieur le Président.

8. POSTULAT « POUR UN SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE SIERRE BILINGUE (FRANÇAIS-ALLEMAND) »

a. Développement du postulat

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons donc au point de l'ordre du jour n° 8, le postulat pour un site internet de la Commune de Sierre bilingue, français-allemand. La parole est au représentant des signataires du postulat. M. Julien BENEY, merci.

Julien BENEY

Monsieur le Président de la Commune, Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames, Messieurs du Conseil général, Madame, Messieurs du Conseil communal. Tout d'abord, pourquoi ce postulat ? Trois arguments ont motivé son dépôt :

1. Tout d'abord l'argument géographique : la Ville de Sierre est à la frontière entre le Valais central et le Haut-Valais et donc également à la frontière linguistique de notre canton. De plus, Sierre se situe dans une région touristique qui potentiellement peut accueillir des personnes parlant l'allemand. Donc un site internet en allemand permettrait un meilleur accueil de nos voisins et de nos visiteurs.
2. Deuxièmement l'argument stratégique : la Ville met en avant le bilinguisme dans sa stratégie avec divers projets. Par exemple, la Commune de Sierre a des écoles germanophones et également des classes bilingues dans ses différentes écoles. Donc pourquoi ne pas également mettre en avant ce bilinguisme sur la toile ?
3. Troisième argument, l'argument humain : bon nombre de citoyens sierrois parlent haut-valaisan donc allemand et ne sont pas forcément tous bilingues. Grâce à un site internet en allemand, ils pourraient avoir plus facilement accès aux informations importantes pour leur vie à Sierre. De plus, la Ville veut attirer des personnes travaillant à la Lonza qui, pour certains, parlent allemand. Donc pour faciliter leur intégration, il est nécessaire de mettre les informations essentielles de la vie sierroise en allemand.

Finalement, je tiens à préciser ce que demande ce postulat. J'ai vu la remarque sur le site internet de la Commune qui dit qu'il n'est pas possible pour l'instant – ou à court terme ou moyen terme - que ce site soit traduit et que cela coûterait trop cher à mettre en place. Au moins une remarque qui est en allemand sur le site. Je tiens donc à préciser que nous ne demandons pas par ce postulat que l'ensemble des pages du site internet et des documents qui s'y trouvent soient traduits mais au moins les pages importantes qui permettent aux gens d'être informés sur la vie sierroise et d'y vivre. Donc pour cela, nous pensons que, par exemple, les onglets « pratique » et « officiel » pour ses parties « organisation » et « autorités communales » devraient être dans un premier temps traduits. De plus, nous pensons que dans le futur, lorsque des nouveaux objets seront mis en ligne, on devrait les déposer dans les 2 langues afin que petit à petit l'objectif d'avoir un site internet bilingue soit atteint. Je vous remercie pour votre attention et j'espère que vous soutiendrez ce postulat.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. BENEY. Nous passons au point 8b, développement du postulat. Qui voudrait intervenir ? M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe démocrate-chrétien s'est penché sur le postulat « Pour un site internet de la Commune de Sierre bilingue (français-allemand) ». La Commune de Sierre se trouvant à la frontière entre le Haut et le Bas-Valais, elle se doit d'être un précurseur en matière de bilinguisme. Cela se manifeste par des classes bilingues qui trouvent chaque année un public intéressé par cette option « zweisprachig ». Historiquement, la communauté germanophone sierroise a toujours été très active dans notre ville et mérite une attention particulière. De plus, la venue de nouveaux habitants travaillant à la Lonza et venant s'établir dans notre ville nous conforte dans la nécessité que ces personnes trouvent sur le site internet de la Commune les informations qui leur seront utiles. Il faudrait éventuellement se poser la question si quelques éléments principaux ne devraient pas aussi être en anglais sur le site. A l'heure où le télétravail a trouvé un nouvel essor, notamment avec les « digital nomads » la ville de Sierre pourrait attirer de nouveaux habitants travaillant au niveau national, voire même international qui s'y établiraient pour la qualité de vie de notre région. Nous invitons ainsi la Municipalité à nous proposer un devis sur le coût de traductions des éléments principaux d'informations de la Ville. Notre groupe accepte à l'unanimité ce postulat.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. REY. D'autres intervenants ? Oui, M. FLIPO.

François-Xavier FLIPO

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues du Conseil général, membres de la presse et public. Le postulat pour un site bilingue a retenu l'attention du groupe UDC. Il ne peut y avoir d'exclusion de la communauté germanophone, majoritaire en Suisse et ancrée dans notre canton, ni même des autres communautés représentatives de notre pays. Le groupe UDC propose de s'inspirer d'une Commune valaisanne, connue pour sa dynamique positive et ses comptes qui bouclent dans les chiffres noirs : Martigny. Sur le site de la Ville du coude du Rhône, un onglet : « fourni par Google traduction ». Celui-ci permet de traduire les pages du site internet dans son entièreté en 14 langues, 2 fois 7, 10 plus 4. Le groupe UDC propose de s'en inspirer et ainsi, de ne rajouter aucune nouvelle ligne supplémentaire au prochain budget de la Commune.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. FLIPO. D'autres intervenants ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Ce postulat interpartis fait sens et se doit d'être soutenu non pas seulement parce que 17 d'entre nous l'ont déposé. La demande semble légitime même si le site de la Commune comporte déjà plusieurs rubriques en allemand. Oui la Commune explique également sur son site les motivations pour lesquelles il n'est pas possible de le traduire entièrement en allemand, notamment pour des raisons de coûts et je crois, sauf erreur, que ces motivations sont d'ailleurs reprises dans la

réponse tout justement apportée à la question écrite relative au bilinguisme. Si la Commune n'est effectivement pas officiellement bilingue, nous vivons dans un canton bilingue et notre Cité reste néanmoins située à une frontière territoriale et linguistique. N'a-t-on pas d'ailleurs également souhaité favoriser le rapprochement de nos deux communautés linguistiques, n'est-ce pas aussi – sauf erreur de ma part - un programme des différents préfets ? Que la Ville de Sierre offre une scolarité en allemand et qu'elle mette également en avant ses écoles bilingues permet aussi de penser que la population germanophone peut être aussi légitimée à consulter le site de la Ville, en allemand. Pour les germanophones qui peuvent également être intéressés à venir vivre sur Sierre, pas uniquement des personnes de la Lonza, et qui prospectent quelque peu, le site en allemand est également nécessaire. Nous devons bien admettre qu'une bonne partie du site est néanmoins traduit et que pour le tourisme et certains loisirs, un lien redirige vers le site de l'office du tourisme qui, lui, est en allemand également. Cela étant, il nous semble nécessaire que l'ensemble des rubriques administratives et les actualités, voire plus, puissent être traduites en allemand ; ceci semble important, indépendamment de la question financière qui n'est très probablement pas aussi onéreuse qu'évoquée. Il s'agit indiscutablement, en plus de notre chaleureux accueil, d'une carte de visite à ne pas négliger. Pour conclure, vous l'aurez compris, notre groupe accepte d'entrer matière et reste favorable à ce postulat.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Alors Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions. Je vois que nous avons tous les mêmes arguments ; je vais essayer d'être brève malgré tout. Le groupe des Verts a donc pris connaissance du postulat concernant la modification du site internet et de le mettre aussi en bilingue. La population sierroise compte près de 8.8 % de population germanophone. De plus, comme nous l'avons déjà entendu, il y a de nombreuses classes bilingues dans notre commune et des classes germanophones, d'où l'intérêt de développer un site internet dans ce qui est quand même, malgré tout, la première langue nationale du pays, suisse donc, pas valaisan. Un site internet entièrement traduit permettrait une facilité administrative pour nos citoyens germanophones, pour les nouveaux habitants parlant allemand et celles et ceux qui désireraient s'y installer. De plus le site web de la Commune est une vitrine sur la ville, pour ses infrastructures et ses activités culturelles. Celui-ci est un atout pour notre Commune et aussi une source d'informations importante pour la population d'outre-Raspille. Et comme l'a dit Mme CLAUSEN Sierre tourisme l'a déjà fait, et même en anglais ; donc à notre Commune de faire de même. C'est pour cela que le groupe des Verts accepte ce postulat.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme BETRISEY. D'autres interventions ? Monsieur le Président de la Ville souhaitez-vous prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers je peux la prendre maintenant ou après le vote finalement parce que je crois que nous tous ici on se rejoint sur le constat. Le constat c'est que c'est un atout pour la Ville de Sierre, c'est notre histoire que d'être à la frontière, que d'être le liant finalement entre le français et l'allemand. J'ai entendu vos arguments ; je rebondis juste sur ce qui a été dit par l'un des groupes. On a eu une réflexion quand on a lancé le nouveau site internet, vous l'avez relevé, une partie des pages sont déjà en allemand. Il est extrêmement aisé finalement d'avoir une traduction automatisée, quel que soit le prestataire qui vous propose ça ; par contre, ce n'est pas forcément et franchement très respectueux du lecteur qui veut lire dans sa langue. C'est des traductions, je pense que vous l'avez tous vécu à titre privé, qui sont des traductions parfois à l'emporte-pièce. Donc la traduction partielle, voire totale, d'un site internet, c'est un travail. C'est un travail de préparation, c'est un travail pour mettre à jour le site et c'est un travail aussi en termes de ressources humaines au sein de l'administration et d'une capacité, finalement, à traduire les documents qui seront mis sur le site internet dans la seconde langue. Donc ce postulat nous paraît pertinent, nous y répondrons, mais je pense qu'il se traduira, je crois que je l'ai entendu de la part de Mme CLAUSEN METRAL, mais oui par une proposition des coûts humains et financiers que cela engendrera parce qu'il nous faut être crédibles si nous désirons avoir une partie de notre site

internet qui soit dans la langue de Goethe. Voilà Madame la Présidente quelques appréciations de ma part.

Marie-Thérèse BREMBILLA
Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons au point 8b, soit la votation. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs tenez-vous prêts s'il vous plaît. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez le postulat pour un site internet de la Commune de Sierre bilingue levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Merci. Les Conseillers généraux qui... donc le compte est bon, **tout le monde a accepté ce postulat par 57 voix**, sauf ma voix puisque je n'ai pas le droit de voter. Je vous remercie. Est-ce que la Municipalité souhaite encore... non c'est bon, vous vous êtes déjà exprimé, merci Monsieur le Président.

9. POSTULAT « POUR LE MAINTIEN DES ECOLES DE PROXIMITE A SIERRE »

a. Développement du postulat

Marie-Thérèse BREMBILLA

Et nous passons sans tarder au point n° 9, soit le postulat pour le maintien des écoles de proximité à Sierre, le point 9a, développement du postulat. La parole est au représentant des signataires du postulat. Qui souhaite prendre la parole ? Voilà, on me dit que ce sont les chefs de groupe qui prendront la parole, donc quel est le chef de groupe qui souhaite commencer ? Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président municipal, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. J'ai oublié de mettre mes lunettes... Le groupe des Verts a pris connaissance du postulat « pour le maintien des écoles de proximité à Sierre » et a étudié les documents relatifs au plan directeur des écoles ainsi que le document qui nous a été envoyé par le collectif de citoyens et de parents. Une majorité du groupe des Verts d'entre nous est venue le 9 février à la séance d'informations organisée par la Municipalité et nous avons également rencontré une délégation de ce collectif de parents. Ce sujet, qui au départ était une présentation du plan directeur des écoles pour 2030-35, est devenu brûlant au fil des mois et l'on ressent un questionnement collectif de plus en plus grandissant. Il y a les convaincus : pour eux, aucun problème, tout est juste et cohérent et la Municipalité ainsi que la direction des écoles ont fait tout juste. Pour d'autres, le sujet mérite une réflexion globale et la mise en place d'un débat ouvert à d'autres intervenants (parents, conseillers généraux, représentants de la société civile, du monde pédagogique) nous semble nécessaire. Il reste les moins concernés et les indécis qui ne savent plus à quel saint se vouer. Le bienheureux Charlemagne doit se demander ce qu'il se passe dans cette belle cité du soleil, d'habitude si calme. Alors, dans le fond, que se passe-t-il ? Le nouveau plan directeur des écoles de Sierre annonce la fermeture de l'école de quartier de Plantzette pour 2026, de Beaulieu pour 2030 et le projet de création de deux grands pôles scolaires à l'horizon 2035, Borzuat et les Glariers. Ce faisant, 3 écoles de proximité seront supprimées à l'horizon 2035, soit Plantzette, Beaulieu et les Glariers qui deviendrait de fait un « grand pôle ». L'école de Borzuat doit être rénovée, cela personne – j'imagine et je le pense sincèrement - ne le conteste. L'école de Beaulieu, elle aussi, ne répond plus aux besoins actuels et sera probablement abandonnée. Les écoles de Noës, Muraz et Granges sont maintenues, mais il reste à trouver des solutions au niveau des UAPE pour assurer, à long terme, le maintien de ces structures.

Dans ce dossier, il y a donc plusieurs sujets :

1. La rénovation de Borzuat.
2. Le maintien de Plantzette comme entité jusqu'en 2026 au moins.
3. La question des UAPE.
4. Les 2 grands pôles scolaires.
5. La possibilité d'une école dans le nouveau quartier de Condémines/Sous Gare.
6. La survie des écoles de village à Muraz, Noës et Granges.

7. La mobilité des élèves.
8. La fermeture de Beaulieu.

Bref, le dossier des infrastructures scolaires ne sera pas clos ce soir, même en cas de rejet de ce postulat. Mais revenons justement au postulat qui nous occupe à cet instant précis : le postulat demande de garder l'école de Plantzette comme école de quartier en maintenant, dans la mesure du possible, tous les niveaux primaires jusqu'en 2026. Il demande aussi la possibilité d'une révision du plan directeur présenté, notamment en lien avec les écoles de Muraz, Noës et Plantzette. Au niveau du démantèlement de Plantzette prévu à la rentrée 2022, les effectifs tels qu'envoyés par la Ville nous démontrent que le déménagement de Borzuat peut se faire en incluant uniquement les enfants du centre. Il devrait en effet être possible de planifier les 9 classes de Borzuat dans les 3 sites prévus soit :

- 3 classes à Gorki-Goubing (2 classes de 8H, 1 classe de 7H).
- 5 classes à l'ancienne école de commerce (2 classes de 6H, 1 de 5H, 1 de 4H et 1 de 3H).
- 1 classe à Borzuat (1 classe de 3H).

Cette solution permettrait de retrouver la paix et de ne pas impacter le calendrier des travaux de rénovation de Borzuat. Elle faciliterait également l'accès à l'UAPE et éviterait d'inutiles déplacements entre Plantzette et l'ancienne école de commerce pour les enfants (il n'y a pas de demande d'UAPE pour les enfants de Plantzette). Elle permet également d'éviter que des fratries soient réparties entre divers sites. Et surtout, elle assure une certaine stabilité dans la scolarisation des enfants, ce qui me semble le plus important suite à ces deux dernières années.

Concernant le maintien d'une école de proximité :

1. D'un point de vue social : la taille et la densité des écoles sont primordiales pour le bien-être autant des enfants que des enseignants. En effet, les écoles de petite taille sont associées à plus de réussite scolaire, moins de violence, moins de temps consacré à la discipline (donc plus de temps à l'enseignement) et plus de collaboration entre enseignants. Dans ce dossier nous parlons toujours des enfants, et cela est normal, mais le bien-être des enseignants est aussi primordial. Un enseignant heureux est égal à un élève épanoui. Une école aux petites dimensions favorise une meilleure assiduité, une attitude plus positive et un plus grand sentiment d'appartenance.
2. Du point de vue environnemental et de la santé : l'apprentissage commence sur le chemin de l'école. Le niveau d'activité physique des enfants décline dans notre société. Nombreux sont les parents qui accompagnent leurs enfants en voiture, contribuant à la congestion autour des écoles et au risque d'augmentation de collision avec les enfants allant à pied ou à vélo. Avec une école de quartier, les enfants peuvent aller à pied ou à vélo, cela favorise l'exploration, le jeu et la socialisation et développe un sentiment de confiance en soi. Cela contribue à une activité physique hors horaire scolaire.

En conclusion, le groupe des Verts tient à remercier Mme Laetitia MASSY qui a toujours répondu avec rapidité aux mails et aux questions concernant ce dossier. A court terme, nous pensons que le maintien du fonctionnement actuel de Plantzette, avec tous les degrés primaires, peut se faire sans mettre en péril les travaux de Borzuat. Il permettrait de plus d'assurer une certaine stabilité pour les élèves, pour les parents et les enseignants, tant pour Borzuat que pour Plantzette. A moyen terme, la question des écoles est un dossier qui mérite un débat et une recherche de vision commune pour l'avenir de nos enfants. Cela est primordial. Il n'est pas possible, de notre point de vue, de faire l'économie d'un tel débat, c'est pourquoi le groupe des Verts va demander au bureau de mandater une commission ad hoc pour continuer ce travail avec un regard multipartis.

Cela va sans dire que le groupe des Verts accepte ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme BETRISEY. Qui souhaite intervenir ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Tout a été dit ou presque. Après avoir rencontré des représentants du collectif des parents de Plantzette, la majorité de notre groupe est favorable au postulat et le soutiendra. Toutefois certains d'entre nous estiment qu'il n'y a pas de raison d'aller à l'encontre de choix mûrement réfléchis, le travail a été fait correctement par la Municipalité et toutes les personnes ayant gravité autour de ce projet. D'autres, comme peut-être certains d'entre nous, peinent peut-être encore à se faire une opinion, n'étant pas forcément concernés directement par les problématiques soulevées. Cela dit, il reste important de rappeler ici que l'intention des postulants n'est absolument pas de torpiller

le plan directeur et encore moins s'opposer à la réalisation des travaux sur le site de Borzuat, plus que nécessaires, programmés et attendus de longue date et qu'il n'y a aucune mauvaise pensée pour les enfants se trouvant à l'étroit aux Glariers. Nous savons tous parfaitement que notre Municipalité dirige, propose et choisit au mieux pour notre Cité. Mais, notre rôle en tant que conseiller général ne limite fort heureusement pas uniquement à approuver des comptes et des budgets. Les modes d'intervention à notre disposition, et sans nullement faire ombrage à notre exécutif, légitiment parfaitement nos questions, interpellations et parfois aussi nos propositions ... Notre rôle est de représenter nos citoyens, qui nous ont élus aussi pour cette fonction. Que des interrogations et des incohérences soient encore soulevées, non pas uniquement par les postulants et les parents de Plantzette mais également dans la population, ceci malgré les récentes explications données par la Municipalité, nous fait réagir et confirment la nécessité sans aucun doute d'ouvrir un dialogue plus serein et sérieux, une démarche qui nous semble appropriée. Pour notre part, il est désormais primordial d'obtenir l'avis des citoyens, tout comme ceci l'a déjà été fait pour l'aménagement de la place vers la Gare (devant Payot), voire encore le futur quartier de Condémines. Le débat doit absolument être élargi : quel type d'école/structure scolaire souhaitons-nous véritablement pour notre jeunesse ? Sérieusement, qu'allons-nous leur offrir concrètement ? Dans cette optique accepter le postulat aura le mérite de permettre de discuter et redéfinir un plan directeur à plus large échelle.

1. Se limiter à résumer les écoles sierroises à 2 centres, dirons-nous de moyenne à grande importance ainsi que deux centres périphériques plus restreints sur Muraz et Noës – sans parler de Granges bien évidemment - interpelle, tout comme les arguments donnés, probablement bien pensés (économiques, logistiques, démographiques ou découlant de contraintes cantonales).
 - L'espoir d'économiser annuellement CHF 50'000.– de loyers sur Plantzette, n'est pas forcément en soi un bon calcul puisque les enfants de ce centre devront à terme occuper d'autres classes à créer ; vraisemblablement ceci induira, à plus au moins court terme, un coût plus conséquent, non négligeable pour la Commune.
 - Quant à l'un des argumentaires évoqué pour la fermeture de Plantzette, peut-être grossièrement résumé : « importer des élèves sur ce centre pour sa survie », il étonne grandement. Ce n'est pas une situation relativement récente mais une réalité de très longue date qui n'avait pas généré semble-t-il autant d'inquiétude précédemment, comme l'a justement souligné M. BRIGUET. Depuis de très nombreuses années, Plantzette n'a pas été un centre réservé exclusivement à une poignée de privilégiés y vivant. Bien d'autres élèves de différents quartiers relativement proches (sous-Gare, sous-Géronde notamment), y viennent et le trajet effectué reste bien plus court que vers d'autres centres scolaires. Ne pas l'oublier pour l'enclassement futur envisagé sur Borzuat, voire aux Glariers.
 - Rappelons aussi l'évolution démographique prévue, sous-Gare qui n'a pas forcément entièrement pu être prise en considération par la société Microgis, sans compter les prochains immeubles en construction. Ce bassin non négligeable d'élèves nous rappelle que ces enfants sont bien plus proches du site de Plantzette que des deux autres pôles, comme dit précédemment; les distances recalculées le confirment. De plus, y aurait-il suffisamment de places dans ces deux centres tels que projetés ?
 - Quant aux contraintes cantonales, vraisemblablement existantes, elles n'ont pas été énoncées avec précision et les postulants se permettent entièrement de douter d'une contre-indication, voire interdiction possible faite par l'Etat qui empêcherait d'exploiter ce centre puisqu'il ne bénéficierait pas d'une salle de sport, voire salle d'ACM, si d'autres solutions sont raisonnablement envisageables et même acceptées dans d'autres centres.
 - Souhaiter localiser une grande majorité des élèves en deux pôles principaux peut aussi générer tensions, incivilités, des problématiques probablement bien plus difficiles - et peut-être aussi plus coûteuses pour notre société - à gérer que dans des petits centres de proximité, quoi qu'on en dise. Somme toute passablement d'arguments à poser sur la table pour mieux réorienter, ou non, le plan.
2. Par ailleurs, ne perdons également pas de vue que Sierre reste et se revendique ville de quartiers qui font son charme et qu'il nous appartient de maintenir vivants, animés avec notamment de la jeunesse, des écoles pour ne pas devenir uniquement des zones dortoirs. Les arguments avancés pour la vision future de nos écoles n'ont malheureusement pas convaincu les postulants, une bonne majorité de mon groupe mais aussi la population sierroise... rappelons-le plus de 530 signatures, sur les 800 générées, pour une simple pétition en ligne lancée par des parents en faveur d'une école dite de proximité. Si les centres

de Muraz et Noës sont confirmés, maintenus dans le plan directeur, le centre des Liddes (pour les 1 et 2H) devrait en principe et sauf erreur, ne plus exister alors que Beaulieu sera également fermé. Quant à l'évolution démographique, l'interprétation possible des chiffres, la question de la fiabilité et de la précision de ce plan directeur ainsi que la mise en pratique, ces questions se posent tout de même. Certes, l'existence d'UAPE reste une nécessité, il est tout de même permis de s'interroger sur les conséquences à court et moyen termes de leur localisation uniquement proche des futurs centres de Borzuat et des Glariers bien qu'elle puisse éventuellement se comprendre sous l'angle d'une certaine rentabilité/efficacité. Puisque nous vivons dans une société où la majorité des parents exerce une activité professionnelle, il en découlera donc probablement un risque certain de voir certains enfants scolarisés des centres périphériques, précisément les quitter et donc induire moins d'effectifs dans ces centres, voire même moins de famille dans les quartiers concernés ; c'est une réalité dont il faudra tenir compte. Le souhait de fermer définitivement Plantzette après 2026 nous interpelle aussi. Les arguments soulevés par M. BRIGUET dans son récent courriel et le courrier du collectif des parents de Plantzette permettent tous deux de douter de ce choix. Les nombreux et clairvoyants arguments pertinemment mis en lumière dans ce courrier ont le mérite d'expliquer sous un autre angle et parfaitement la situation et les enjeux liés au maintien de ce centre scolaire. Une fois fermé, il ne sera malheureusement plus du tout possible de revenir en arrière et, personnellement, avec le recul et voire même une analyse trop tardive des faits, je ne souhaiterais pas lier le nom de Plantzette à « chronique d'une mort annoncée ».

3. Puisque j'ai encore de la salive, abordons encore un dernier sujet du postulat : le maintien du centre de Plantzette avec tous les niveaux, soit 4 classes de la 1H à la 8H au moins jusqu'en 2026. Les effectifs solaires tels que récemment présentés par la Ville démontrent qu'il est tout à fait envisageable de conserver tel quel le centre de Plantzette en y maintenant tous les niveaux de la 1H à la 8H, sans démanteler les classes, ni trop les impacter par le déplacement des élèves de Borzuat pendant les travaux, ni impacter même le calendrier des travaux de rénovation. Ces effectifs permettent aussi de constater que le déménagement pourrait parfaitement se faire en incluant uniquement les enfants de Borzuat. Ceci aurait même le mérite de permettre de ne pas séparer des fratries, laisser ces enfants terminer leur cursus scolaire là où ils l'ont débuté mais également de limiter des déplacements complémentaires vers l'UAPE. Ils confirment donc qu'il est parfaitement réaliste de vouloir maintenir Plantzette avec tous ses niveaux actuels jusqu'en 2026. En d'autres termes, accepter ce postulat, c'est juste accepter une demande légitime pour que ce plan soit rediscuté plus sereinement, non pas seulement au sein d'un Conseil communal - qui a très certainement œuvré du mieux possible pour nous le présenter, avec la direction des écoles et la commission scolaire à taille réduite - mais que ce choix qui figera nos écoles à moyen voire long terme puisse simplement être rediscuté, débattu en collaboration avec des acteurs externes. Ceci pourra parfaitement se concrétiser par la création – comme l'a proposé Maryse BETRISEY - d'une commission ad hoc, voire en parallèle un groupe de travail composé aussi de parents concernés, de conseillers généraux et pourquoi pas d'anciens acteurs de la vie scolaire sensibilisés à ces problématiques.

Pour conclure, notre groupe acceptera majoritairement ce postulat, lequel va manifester vers l'ouverture d'un dialogue serein, constructif et nécessaire pour le bien des écoliers sierrois. Je terminerai enfin, en empruntant au Journal de Sierre : *l'éducation est aussi un choix, choix que la Ville se doit de débattre ouvertement avec ses citoyens*. Et pour ceux qui peineraient à se sentir concernés, pensez néanmoins à l'avenir scolaire de nos écoliers pour ne pas peut-être avoir à le regretter plus tard. Merci de l'attention, j'ai été un peu longue.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Je passe la parole à M. EGGS.

Simon EGGS

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les élus et élues, Mesdames et Messieurs auditrices et auditeurs. L'histoire de Sierre est étroitement liée à celle de ses quartiers, historiques ou plus récents : on peut en dresser un inventaire à la Prévert : le Bourg, Glarey, Bottire, Tservettaz, Borzuat, Villa, Muraz, Géronde, Plantzette, Saint-Ginier, les Liddes, Rossfeld ou d'autres encore. Depuis 1972, soit 50 ans cette année, la Commune de Sierre c'est également deux magnifiques villages,

Granges et Noës. On le répète à l'envi : « Sierre, ville de quartiers ». Le groupe PDC tient avec cœur et détermination à la préservation de ceux-ci ; bien qu'insérés dans un tout, qui doit fonctionner harmonieusement, les villages et quartiers sont des microcosmes avec leurs traditions, leurs sociétés, leur identité, bien sûr leurs habitants. L'école en est un rouage important. L'école, c'est le quotidien des familles et l'avenir de nos enfants. Autour de l'école il y a les enjeux pédagogiques et autour de son organisation, il y a des questions de mobilité, d'économie, d'écologie, d'autres encore. Au centre, il y a l'humain, les enfants et les familles. L'école mérite notre attention, nos efforts et le meilleur de nous-mêmes. C'est pourquoi le groupe PDC a été sensible aux réflexions et questionnements présentés dans le postulat pour le maintien des écoles de proximité. Il en va de même concernant la démarche du collectif pétitionnaire qui s'interroge sur l'école sierroise de demain. Une délégation de ce collectif a pris la peine de présenter ses craintes et réflexions à notre groupe la semaine passée. Qu'elle en soit remerciée. De toute évidence, le plan directeur des écoles présenté en été 2021 suscite des inquiétudes auprès de la population. Les démarches précédemment évoquées sont bien légitimes. Plusieurs aspects ressortent clairement, tant du côté des postulants que des pétitionnaires. Nous en retenons ici 3 principaux :

1. La volonté de maintenir les écoles de quartier : le groupe PDC est convaincu que cette volonté est partagée dans son principe, tant par la population que par l'exécutif et le législatif, tous partis confondus. Il n'a jamais été question de fermer des écoles à Granges, Muraz ou Noës. Il est essentiel de rappeler ici que nous parlons d'un plan directeur qui s'étend sur 14 ans, jusqu'en 2035. Un plan directeur n'est autre qu'une feuille de route, un cap que l'on doit se fixer, sans toutefois s'obliger. Aucun plan directeur n'a jamais été strictement appliqué. C'est un plan, qui doit être adapté au fil du temps, nourri par la réflexion, les nouveaux questionnements et réponses apportées, modifié en fonction des problèmes ou des opportunités qui se présentent en cours de route.
2. Ce que d'aucuns appellent le « démantèlement » de Plantzette en 2022 : les bruits de couloir ont certainement exacerbé les inquiétudes relatives à l'école de Plantzette. Par extension, ces inquiétudes se sont portées sur l'ensemble du système scolaire sierrois, le doute quant à la pérennité des écoles de quartier s'est développé et installé. Le groupe PDC est convaincu qu'il n'y a pas de plan secret pour fermer Plantzette en catimini, de manière anticipée. Certes, l'école de Plantzette connaîtra des perturbations en 2022, mais cela est lié au grand projet de rénovation de Borzuat. En effet, comme chacune et chacun le sait, le bâtiment dit de « la Grande Barre » de Borzuat doit être rénové. Cela semble trouver l'approbation de la majorité des partis, des élues et des élus. A l'occasion de la dernière séance d'informations à l'attention du Conseil général, la Municipalité et la direction des écoles ont démontré toute la complexité liée au déménagement qu'implique la fermeture temporaire de la « Grande Barre » et le déplacement tout aussi temporaire de nombreux élèves. Les facteurs à prendre en compte sont innombrables. Hélas, de nombreuses familles et enfants seront impactés. A tous les élèves, il faudra trouver une place, leur offrir les meilleures conditions possibles, tant sur le plan pédagogique, sur le plan de la mobilité ou de la sécurité. La grande partie des classes de Plantzette sera maintenue en 2022, mais cette école sera tout de même impactée, comme bon nombre d'élèves sierrois. Le groupe PDC estime en outre que la Municipalité et les services ont étudié ce déménagement avec sérieux. En outre, s'agissant ici de l'opérationnel d'un déménagement, nous estimons qu'il n'appartient pas au législatif de s'en occuper. Cela outrepasserait nos compétences et empièterait sur celles de l'exécutif.
3. La question de la communication : dans cette affaire, l'agenda n'a pas favorisé la production d'une communication efficace. Il va sans dire que lorsqu'une famille entend « par la bande » que l'école de leur enfant pourrait être fermée, cela est de nature à créer l'inquiétude. Il faut toutefois prendre en compte que la date et la manière dont sera impactée l'école de Plantzette avant 2026 sont directement liées au déménagement de la « Grande Barre ». Si la prochaine mise à l'enquête des travaux ne suscite pas d'oppositions rédhibitoires, la rénovation de Borzuat commencera en janvier 2023 et le déménagement devra avoir lieu durant les vacances scolaires de cet été. Sinon le projet sera reporté. En fonction de cet agenda, les élèves seront donc déplacés ou non cet été, les écoles, Plantzette y compris, seront impactées ou non. On peut déplorer un certain déficit de communication, mais on peut également comprendre que communiquer sur une réorganisation temporaire des classes, dont on ne sait pas encore si elle aura lieu cette année, aurait été pour le moins difficile. On peut malheureusement également déplorer des fuites, sur un projet en cours de travail, qui ont nourri la rumeur et favorisé l'incompréhension, ceci avant que la Municipalité ne puisse communiquer.

Notre groupe encourage et soutient la poursuite de la réflexion concernant le plan directeur des écoles. Nous ne soutenons pas le postulat quant à sa forme mais proposons ceci : notre devoir est d'entendre et de tenir compte des préoccupations de la population, dont le Conseil général est l'émanation. Le groupe PDC salue le travail des postulants comme celui du collectif pétitionnaire qui ont œuvré pour relayer ces préoccupations. Le postulat n'est toutefois pas l'outil adapté. Rappelons qu'il oblige simplement la Municipalité à répondre par écrit, dans un délai de 12 mois. Le postulat sera de nature à cristalliser cette thématique en tant qu'opposition envers la Municipalité. Or, il ne s'agit pas aujourd'hui de s'opposer, mais de travailler avec l'exécutif. D'ailleurs, s'opposer à quoi ? A un plan directeur qui n'oblige en rien ? Demander à travers un postulat de reconsidérer un plan directeur qui, par nature, est destiné à évoluer, quel en est le sens ? Mieux vaut directement participer à son évolution. S'opposer à un déménagement qui n'est ni sûr, ni de notre ressort, s'agissant là du domaine de l'opérationnel ? Non, nous pouvons mieux valoriser le travail et les réflexions menées jusqu'à ce jour, tant par les services, la Municipalité, le collectif pétitionnaire, les postulants et d'autres encore. Notre groupe a examiné la piste de la création d'une commission ad hoc du Conseil général. Cela comporte toutefois plusieurs inconvénients, notamment celui de ne pas pouvoir intégrer des personnes non élues. Ainsi nous renonçons à cette idée. D'autres pistes seraient toutefois envisageables. La création d'un groupe de travail, intégrant des personnes de divers horizons, sociaux et professionnels est une possibilité. La commission scolaire est également une piste : elle pourrait être renforcée, notamment intégrer mieux les parents d'élèves et devenir une vraie ressource. Nous comptons sur la Municipalité pour réfléchir à ces pistes et rapidement mettre en œuvre un dispositif plus participatif sur ce thème. En résumé, le groupe PDC s'oppose au postulat. Il encourage la poursuite de la réflexion, au travers d'une démarche participative. Il se permet de rappeler qu'un plan directeur n'est pas gravé dans le marbre. Il est convaincu que nos quartiers et les écoles de proximité méritent le soutien de tous. Il espère que la réflexion sur cette thématique de la plus haute importance, dans un climat serein et de collaboration, permettra des choix démocratiques, tenant compte des divers avis, intérêts et contraintes. C'est pourquoi, chers collègues, le groupe PDC vous invite à dire oui à la poursuite de la réflexion, non au postulat.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. EGGS. J'invite les conseillères et conseillers qui souhaitent s'exprimer... Pardon, M. GERMANN s'il vous plaît.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Au préalable, nous constatons que l'avenir de l'organisation scolaire de notre ville a incité certains membres de notre respectable bureau à confronter leurs idées sur les réseaux sociaux, réseaux sociaux dont on sait combien ils constituent des instruments propres à exacerber les émotions et les passions, sur un sujet d'ailleurs qui n'en manque déjà pas. Le groupe radical doit déplorer cette manière de débattre entre élu-e-s alors qu'un tel sujet nécessite, au contraire, des échanges sérieux dans un contexte institutionnel tel que notre assemblée de ce soir. Nous tenons à relever, par ailleurs, que la discussion que nous avons également eue la semaine dernière avec des représentantes du collectif de parents s'est déroulée de manière très objective et constructive et je veux les remercier ici. Cela m'amène à évoquer le principal mérite de ce postulat, à savoir celui de nous avoir permis d'approfondir nos connaissances et notre perception d'un sujet essentiel puisqu'il concerne l'éducation de nos enfants. Le texte soumis a ainsi soulevé de nombreuses réflexions au sein de notre groupe. Pour les questions relatives au déménagement rendu nécessaire par les travaux de Borzuat, les informations plus précises que vient de nous communiquer Mme MASSY lèveront sans doute quelques incertitudes. Même si évidemment nous sommes très attachés à la configuration de notre ville en différents quartiers, quelques-uns d'entre nous se sont posé la question du réel caractère de proximité de l'école de Plantzette, compte tenu du nombre d'enfants venant d'autres secteurs de la ville. Si l'on considère d'un point de vue démographique, à l'instar des postulants, que Plantzette pourrait drainer au-delà de la colline et de ses proches environs - en plus du caractère discuté d'école de quartier que je viens d'évoquer - il faudrait également se demander si tous les élèves de la périphérie élargie de la colline pourraient trouver place dans ce bâtiment. Par ailleurs, nous ne doutons pas que de petites écoles puissent constituer un facteur complémentaire d'attractivité pour Sierre. Mais tous les nouveaux arrivants pourront-ils habiter dans les proches environs de Plantzette, de Muraz ou de Noës ? La question de la gestion de la violence et des incivilités évoquée dans le postulat a également suscité des réactions au sein du groupe PLR, tant il a paru évident à

plusieurs de nos élu-e-s que toutes les mesures de prévention et de maîtrise de ces problématiques - si elles existent effectivement - ne se résolvent pas simplement par la taille de l'école, taille qui reste d'ailleurs à déterminer, mais doivent bien évidemment être conçues pour en faire bénéficier équitablement l'ensemble de la population scolarisée, afin de garantir à chaque enfant une vie scolaire la plus sereine possible, quelle que soit la dimension de son établissement. En conclusion, si certains estiment que le postulat soulève de judicieuses questions et que le Conseil communal serait bien avisé d'approfondir davantage la question de nos écoles de proximité avant d'appliquer tel quel le plan directeur des écoles, d'autres jugent, au contraire, que la vision présentée par l'exécutif dans son plan, par ailleurs évolutif, correspond bien au développement démographique et urbanistique de notre ville. Ainsi, chaque membre du groupe PLR se déterminera librement selon ses propres convictions. Merci de votre attention.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN. M. MELLY.

Blaise MELLY

Merci Madame la Présidente. Je suis un des co-auteurs du postulat, mais lors de la séance de groupe tous les conseillers généraux UDC ont indiqué vouloir soutenir ce postulat. Je prends donc la parole au nom du groupe. Quand on veut fermer une école qui a plus de 100 ans, qui fait donc partie de l'histoire de cette ville, une école qui a plutôt bonne réputation, il faut avoir des arguments incontestables. Or, les arguments que nous avons entendus et étudiés ne nous ont pas convaincus. Des arguments démographiques ont été avancés. Ceux-ci sont simplement faux. Plantzette est la seule école au sud de la voie ferrée. Elle est l'école la plus proche d'un quartier en plein développement et qui comprend des projets immobiliers importants comme les Platanes ou jardin d'Itagne. Sa suppression rendrait aussi pour ainsi dire impossible aux enfants de Sous-Géronde d'aller à pied à l'école, l'école la plus proche se trouvant à 2 kilomètres environ. Deuxièmement, des arguments financiers ont également été formulés. La Commune paie CHF 50'000.- de location par année parce qu'elle ne possède pas le bâtiment. Mais, vous le savez bien, si vous ne louez pas un logement, vous devez en posséder un. Et cela a aussi un coût : frais de construction, frais d'entretien qui sont aussi compris dans les CHF 50'000.-. Construire un bâtiment tel que celui de Plantzette avec 4 salles de classe, une salle d'appui, une salle des maîtres, etc. coûterait plusieurs millions de francs. Les amortissements et l'entretien seraient en fait plus élevés que cette location. À la place d'économie nous payerions plus encore. Le dernier argument que j'ai entendu concerne l'infrastructure autour de l'école : il n'y pas de salle de gymnastique, pas d'UAPE. Nous entendons bien cet argument et nous savons qu'il est décisif pour certains parents, mais de loin pas pour tous. Les parents des enfants scolarisés à Plantzette veulent garder leur école. Est-ce que nous saurions mieux qu'eux ce qui est bien pour leurs enfants ? Nous voudrions leur faire plaisir contre leur volonté ? L'avantage principal de garder des écoles dans les quartiers de Sierre est la proximité. Cela est plus sain pour les enfants d'aller à pied ou à vélo à l'école. Cela est plus écologique aussi. Si l'école est trop loin, nous verrons une valse de parents qui emmèneront leurs enfants en voiture. Et des bus, même électriques, ça pollue plus que la marche à pied. Un autre avantage est évidemment la taille de l'école. Les problèmes d'incivilité sont plus faciles à gérer dans une petite école. Les contacts sont aussi plus simples dans un centre à taille humaine. Si la Commune de Sierre ferme l'école de Plantzette, il a été annoncé que le bâtiment accueillera probablement une école privée, cela a été dit par le président BERTHOD à la séance d'informations. L'objectif de la Ville, de son côté, serait d'offrir la même expérience scolaire à tous les enfants de la Commune. Plantzette serait donc en fait trop bien pour faire partie du service public gratuit. Seuls les enfants dont les parents ont les moyens pourront y aller. Cette évolution serait un premier pas dans un cercle vicieux. Pour l'avoir vécu aux Etats-Unis, il est assez facile de prévoir ce qui va se passer. Le niveau des écoles publiques va progressivement baisser, provoquant le départ de nouveaux enfants vers les écoles privées, et ainsi de suite jusqu'à une ségrégation d'après le revenu des parents. Oui, il faut offrir les mêmes chances, les mêmes opportunités à tous les enfants, mais non, pas forcément uniformiser les écoles. C'est la diversité de l'offre qui augmente l'attractivité de notre ville. Certains préfèrent une grande école qui a tout sur place, y compris une UAPE, et d'autres sont plus attirés par une petite école proche de leur domicile. Nous pouvons attirer à Sierre les deux sortes de familles en offrant le choix. Si cette offre ne rencontrait pas de demande, alors il serait logique de fermer l'école. Et si les souhaits des parents changent dans le futur, il sera toujours temps de fermer l'école. Mais pour l'instant, il y a des parents qui aiment cette école, qui s'engagent pour elle, il faut voir cela

comme une chance et pas comme une menace. Mes chers collègues, vous allez prendre ce soir une décision importante. Si la décision est prise de fermer Plantzette, nous ne pourrons très certainement plus revenir en arrière. Le propriétaire cherchera un nouveau locataire : ce sera la fin de l'école publique de Plantzette. En acceptant le postulat, vous donnez simplement du temps à la réflexion. Cette période de réflexion permettra un échange et un dialogue – j'ai dit dialogue et pas communication, le problème de mon point de vue n'est pas la mauvaise qualité de la communication, c'est l'absence de dialogue. Et donc ce dialogue résultera, j'en suis convaincu, dans des solutions constructives et apaisées pour le bien de notre Commune. Comme il s'agit d'une décision importante que vous devez prendre en âme et conscience, je demande, conformément à l'article 28, alinéa 4 du règlement du Conseil général, que le vote ait lieu au scrutin secret. Cette demande est appuyée par la totalité des membres du groupe UDC, soit 6 personnes ce qui correspond au 10 % des membres nécessaire pour obtenir le vote à bulletin secret. Je vous remercie de votre attention et espère compter sur votre soutien lors du vote.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. MELLY. Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder à la votation à bulletin secret comme... ah excusez-moi, Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Pas de souci Madame la Présidente. Ecoutez, je donne volontiers... et je ne ferai pas une grande théorie, ni un grand (hiatus) *lais* ce soir mais quelques éléments. Il y a deux semaines – on l'a entendu ce soir – lors de la séance d'informations qui était à votre intention, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, la Municipalité a, nous l'espérons, tenté de mieux expliquer certains des éléments relatifs au plan directeur des écoles. Ce qu'il me paraît important de relever ce soir c'est que, pour les mois qui viennent, l'étape à franchir concerne le projet de rénovation de Borzuat, projet pour lequel la direction des écoles a pu faire un état des lieux plus précis des déménagements et répartition des classes dès que les travaux de Borzuat seront actés. Je crois que nous comprenons tous la complexité d'un tel déménagement. Dès lors il est prévu - et ce en tout cas jusqu'en 2026, suivant le planning du chantier de rénovation de Borzuat - il est prévu que l'école de Plantzette demeure une école de la ville de Sierre, en tout cas jusqu'en 2026. Alors Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, lors de cette même séance nous avons pu échanger sur le souci, souci partagé par tous, d'une répartition rationnelle, d'une répartition harmonieuse des écoles sur notre territoire. Les montants engagés dans toutes les écoles de notre ville démontrent cette volonté de la Municipalité de maintenir des écoles en adéquation avec les besoins de notre population. Pour le surplus, nous sommes dans des perspectives à long terme qui permettent de poser calmement les questions relatives à l'avenir du développement des écoles sierroises, qui nous permettent d'échanger sans dogmatisme, ni tabou sur les futurs centres scolaires, sur leur taille, leurs emplacements, leurs avantages et leurs inconvénients. Un plan directeur – et on l'a déjà entendu tout à l'heure – ce n'est pas une force de loi, il n'est pas gravé dans le marbre ; un plan est fait pour être défait. Un plan directeur donne une boussole, il démontre des intentions et il se doit d'être évolutif, car tout dans le monde évolue et c'est dans cet état d'esprit, serein, collaboratif, que l'exécutif entend continuer son travail de réflexion sur l'avenir, ô combien important, des infrastructures scolaires communales. Merci Madame la Présidente.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Marie-Thérèse BREMBILLA

Le 10 % de l'assemblée étant atteint pour demander le vote à bulletin secret, je prie les scrutatrices et scrutateurs de s'approcher, de chercher le matériel de vote ici-même et de le distribuer à vos groupes respectifs, merci. Messieurs les Conseillers, vous restez s'il vous plaît assis aussi longtemps que les bulletins ne seront pas remplis, merci beaucoup. S'il vous plaît, venez chercher les sceaux à champagne qui contiennent les bulletins, merci, les bulletins blancs. (*Les conseillers généraux procèdent au vote à bulletin secret.*) Les membres du bureau s'absentent un instant pour compter les voix.

Nous pouvons vous communiquer **que le postulat pour le maintien des écoles de proximité à Sierre est refusé par 30 non, 26 oui et 2 abstentions**. Je vous remercie, le postulat donc est refusé. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Ecoutez, Madame la Présidente, indépendamment finalement du vote que vous venez de nous communiquer, les propos que j'ai eus tout à l'heure sont les mêmes : le souci est partagé. La volonté – mais je l'ai aussi entendu de la part de certains conseillers généraux – de travailler intelligemment, main dans la main... alors après j'entends aussi qu'il faudrait que ça intéresse beaucoup de personnes, mais vous comprenez aussi que les prises de décisions doivent se faire des fois vite, des fois en petit nombre, mais quoi qu'il en soit, indépendamment je dirais des prochaines étapes, celles que j'ai énumérées concernant Borzuat et qui seront traitées par votre législatif sous peu, sur les perspectives à long terme, eh bien, je pense que ce débat ne fait que démarrer. M. MELLY m'a cité dans une séance d'informations qui n'est pas protocolée, mais j'ai quand même souvenir par contre quand on avait présenté le plan directeur de la ville, de dire, mais oui, c'est sain le débat, c'est pour lancer aussi des perspectives, comme je l'ai dit tout à l'heure. Lancer un débat... il faut aussi qu'on trouve une forme de débat, une forme sereine à nouveau. Il faut que les choses soient rationalisées, qu'on puisse échanger de manière constructive et j'aimerais dire aux conseillères et conseillers généraux ici présents que, dans la pensée de l'exécutif et de mes collègues du Conseil communal, eh bien, on essaye toujours de trouver, finalement, le meilleur équilibre entre différentes obligations, différents points de vue et que, à nouveau, un plan directeur n'est pas gravé dans le marbre, il est évolutif... et que, dans des échanges, peut-être avec des parents d'élèves, avec des enseignants - mais des enseignants ont participé à ce processus de déménagement de l'école de Borzuat - avec vous les conseillères et conseillers généraux on va devoir construire ce projet commun ensemble parce que l'avenir de nos écoles et l'avenir de nos enfants ça nous soucie tous. Et je pense que si on arrive, justement, à être calme, rationnel et serein on arrivera à Sierre à mener un débat intelligent et à trouver finalement des infrastructures qui satisfont à l'intérêt général de la majorité de notre population. Voilà mon point de vue. Merci Madame la Présidente.

Marie-Thérèse BREMBILLA
Merci Monsieur le Président.

10. REPONSE A LA QUESTION ECRITE CONCERNANT LE BILINGUISME

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons sans tarder au point de l'ordre du jour n° 10, réponse à la question écrite concernant le bilinguisme. Une réponse écrite de la Municipalité en français et en allemand à la question écrite concernant le bilinguisme nous est parvenue hier le 22 février par courrier électronique (*voir annexe 1*). Souhaitez-vous intervenir à ce sujet ? Je vous laisse la parole. Personne ne souhaite s'exprimer ? La Municipalité souhaite s'exprimer à ce sujet ?

Pierre BERTHOD

Très rapidement. Je remercie notre collaborateur Stéphane REVEY qui est bilingue et qui a eu la capacité à traduire, je dirais de manière assez exceptionnelle, cette réponse à une question écrite déposée en décembre. Le règlement nous imposant de répondre pour le prochain plénum le temps à disposition a été somme toute court. Aux personnes qui ont posé cette question et à la communauté germanophone représentée dans votre Conseil général, à nouveau, on en a parlé un petit peu quand on parlait de la traduction du site internet aussi en langue allemande, la volonté et les atouts que représente le bilinguisme et représente finalement la fraction germanophone qui fait partie de notre culture, qui fait partie de notre histoire, qui est un des pans de notre diversité et finalement de la richesse de la ville de Sierre est un souci constant et c'est bien volontiers qu'indépendamment des réponses écrites que vous avez reçues, si vous voulez nous aborder, nous questionner, eh bien, vous le savez... vous savez comment nous joindre. Les bureaux, soit de l'administration, soit du Conseil communal sont à votre disposition pour aller de l'avant sur cette question. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA
Merci Monsieur le Président.

11. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Marie-Thérèse BREMBILLA

Je vous repasse la parole pour le point n° 10 de l'ordre du jour, informations de la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci à nouveau Madame la Présidente...

Marie-Thérèse BREMBILLA

Le point 11... excusez-moi.

Pierre BERTHOD

11, le point 11, mais je vous rassure, je n'aurai pas 11 informations, mais j'en ai tout de même 4 alors c'était des informations sur des états de situation de divers projets.

Piétonnisation de la place de l'Hôtel de Ville : information sur la situation actuelle

Pour rappel, la piétonnisation de la place de l'Hôtel de Ville est un objectif qui date déjà de 2006. Et qui fait partie de ce « puzzle général » du réaménagement du centre-ville. Suite à la réalisation de la maille nord, c'est-à-dire devant le Bourgeois, pour faire simple, qui a été mise à l'enquête en 2012... et après 7 ans de procédure et une année de chantier, la Ville a pu lancer le projet qui consiste à permettre que la place de l'Hôtel de Ville soit uniquement piétonne. Et pour rappel, c'est uniquement une modification de signalisation routière qui est prévue. Ainsi en décembre 2020 la Ville a mis à l'information dans le bulletin officiel le projet pour une bidirectionnelle permanente sur la rue Centrale ; ce dossier a été transmis à la commission cantonale de la signalisation routière : c'est elle qui traite le dossier sur préavis des autres services cantonaux. Et en novembre 2020, la commission cantonale de la signalisation routière publie une décision favorable. En décembre 2020, il y a un recours qui est déposé par des riverains auprès du Conseil d'Etat. Donc ça c'était en décembre 2020 et finalement, en février 2022, soit 14 mois après, le Conseil d'Etat rejette le recours, le projet respectant les lois en matière d'environnement, de routes et de signalisation routière. Donc la situation actuelle, c'est que les opposants peuvent faire recours auprès du Tribunal cantonal jusqu'au 7 mars 2022. En cas de recours, le tribunal cantonal traite dans les meilleurs délais, puis il est possible pour les recourants, encore, de saisir l'instance supérieure, soit le Tribunal fédéral qui, lui aussi, traite les dossiers avec célérité. C'est une affaire que nous suivons et nous aimerions bien pouvoir, dans des laps de temps relativement raisonnables, eh bien, offrir la piétonnisation complète de la place de l'Hôtel de Ville.

Travaux à la gare et parc à vélos

Deuxième information pour vous informer sur les travaux prévus dans le secteur de la gare et sur le nouveau parc à vélos comme on l'appelle. Alors les travaux sur le périmètre est de la gare sont programmés pour fin de ce mois d'avril. La rue sera fermée jusqu'en août, avec déviation de la circulation par l'avenue de la Gare. Cette avenue de la Gare, après les travaux, elle sera rendue à un usage piétonnier donc, on l'espère, courant du mois d'août. Les travaux dans le périmètre de la gare se poursuivront avec une circulation alternée, gérée par des feux, pour les véhicules. Le périmètre sera amélioré, plus fluide avec aussi une suppression de places de parc dans le secteur de la gare. Et en parallèle à ces travaux je dirais routiers, dans les semaines à venir, il y aura la construction du nouveau parking à vélos qui va débiter à l'est de l'office du tourisme, c'est-à-dire dans l'actuel parking proche de la police, derrière la police. Ce projet prévoit 240 places couvertes pour les vélos, qui seront éclairées, fixées sur deux étages, le tout avec un toit qui sera végétalisé. L'infrastructure comprendra également des prises électriques à disposition des vélos électriques ainsi que 62 emplacements pour les motos. L'objectif est que ce nouvel espace puisse être accessible aux usagers pour le mois de juin.

Bâtiment édhéa

La troisième information concerne le bâtiment de l'édhéa. Vous avez pu le voir comme moi dans la presse en début de semaine, le concours d'architecture dédié à la construction du futur campus de l'édhéa et de l'école de couture à Sierre a livré son verdict. Ce projet, qui est sur le territoire communal de Sierre vous le savez bien, est mené par le Canton et il suivra ainsi le processus

décisionnel propre au Canton. La Ville suit ce dossier d'un œil attentif et intéressé – intéressé dans le bon sens du terme – et suit ce processus. On se réjouit d'accueillir le nouveau campus de cette école d'importance et on constate également que le projet lauréat répond aux soucis exprimés tant par la Municipalité mais aussi par les commissions qui ont traité la question du changement d'affectation de zone et quand je dis qu'il répond à un certain nombre de nos soucis eh bien, on pense là à l'arborisation qui est prévue avec cette place nouvelle qui est dévolue, finalement devant le projet de bâtiment. Il est visible pour celles et ceux qui le désirent aux anciennes usines de Chandoline à Sion, avec tous les projets qui ont participé à ce concours architectural.

Pont de Beaulieu

Et puis pour finir, une dernière information qui, assurément, intéressera tout le monde puisqu'il s'agit de quelques mots sur le pont de Beaulieu ou l'absence de pont de Beaulieu. Mais ne vous attendez pas à ce que ça soit mirobolant, mais peut-être je me permets très rapidement un rappel historique : le projet de démolition et reconstruction de ce qu'on appelle le passage supérieur de Beaulieu et de construction donc d'une nouvelle route qui mène à la gare et ses différentes adaptations routières avait été mis à l'enquête publique le 7 novembre 2016. Ce projet global a été approuvé par l'Office fédéral des transports (OFT) le 30.08.2017. Cette décision a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral (TAF) ; ce recours a été rejeté par l'arrêt du 25.09.2019. Cependant les opposant ont déposé un nouveau recours, cette fois-ci auprès Tribunal fédéral. Et finalement ce dernier a partiellement annulé la décision du Tribunal administratif fédéral. En effet, dans son arrêt du 19.08.2020, le Tribunal fédéral ne remet pas en question le fond du projet mais juge que les aménagements routiers au nord du pont supérieur de Beaulieu doivent faire l'objet d'une procédure distincte à mener selon la loi sur les routes du canton du Valais pour les objets suivants :

- rue du Quai,
- esplanade de la Gare,
- sud de la place Beaulieu,
- carrefour du giratoire entre ces routes.

Sinon, pour le surplus, le Tribunal fédéral a confirmé l'approbation du pont de Beaulieu et de la correction de la Monderèche, dont le projet se poursuivra, lui, selon la loi sur les chemins de fer. Pour le projet des aménagements routiers au nord du pont de Beaulieu, la décision du Tribunal fédéral a donc contraint la Commune de Sierre à reprendre la procédure à zéro selon la législation cantonale sur les routes. Alors, et c'est là où on en est, ce dossier de mise à l'enquête qui a été préparé en coordination avec les CFF et il est finalisé. Et maintenant, il ne demeure qu'une dernière coordination avec les CFF et l'Office fédéral des transports selon une demande a été faite par le service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement. Cette dernière coordination – on espère véritablement que c'est la dernière, avec toutes ces instances administratives techniques – eh bien une fois que cela aura été validé par ces différentes instances, ce dossier sera mis à l'enquête et cette mise à l'enquête ouvrira les voies de droit pour d'éventuels opposants.

Et voilà Madame la Présidente.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président pour des précieuses informations.

12. DIVERS

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour, le n° 12, donc les divers. Comme de coutume, après trois interventions ou questions de votre part, j'invite la Municipalité à vous répondre si elle le souhaite. A vous la parole chers collègues. M. STEINEGGER, vous voulez prendre le micro ?

Claude STEINEGGER

Bonsoir à tous. Alors je me permets suite au projet d'enquête publique, qui a été mis donc à l'enquête, sur la route d'accès T9 depuis la rue de Pranou à Noës. Où en est le projet ? Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. STEINEGGER. Quelqu'un souhaite répondre parmi le Conseil municipal ?

Pierre BERTHOD

On y répond, mais vous ne vouliez pas attendre trois questions ? Mais on peut répondre si vous voulez, c'est comme vous voulez.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Ah, pardon, excusez-moi.

Pierre BERTHOD

Peut-être qu'il n'y a pas d'autres questions ; ça c'est aussi une autre possibilité.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Y a-t-il d'autres questions ?

Pierre BERTHOD

Je n'insiste pas, je passe volontiers la parole à mon collègue Pierre KENZLEMANN qui est en charge des travaux publics.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci.

Pierre KENZELMANN

Oui, voilà, bonsoir à tous. Sans vouloir prolonger, le projet mis à l'enquête a nécessité des modifications qui ont été demandées par le service de la mobilité, notamment pour s'assurer de la continuité sur les routes cantonales des pistes cyclables. Ces modifications étant faites, on attend depuis un certain temps la décision du Conseil d'Etat qui, aux dernières nouvelles, devrait tomber sous peu pour qu'on puisse démarrer les travaux de ce carrefour. Voilà les éléments que je peux vous donner.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. KENZELMANN. Je vous rappelle les dates des prochains plénums pour 2022 : le (6) juin 2022, séance plénière pour les comptes 2021 et le **14 décembre 2022**, séance plénière pour le budget 2023. (*Quelqu'un relève une erreur quant à la date du plénum de juin*). Le **8 juin**, excusez-moi j'ai mal vu. Je vous rappelle également les dates des prochaines séances d'informations, les mercredis à 19h00 : **le 6 avril, le 18 mai, le 5 octobre et le 9 novembre 2022**. Je remercie vivement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du procès-verbal de cette assemblée. Merci aussi à notre concierge Jean-Daniel THEYTAZ et à son équipe pour la préparation de la salle. Merci aussi à la presse et au public présent ce soir. Ce soir nous aurons le bonheur de partager notre traditionnel apéritif et de trinquer à la santé de nous tous et de nos familles et, heureuse coïncidence, de souhaiter un très joyeux anniversaire à notre jeune et sympathique collègue Valérie BENEY. Bonne fête Valérie ! (*Applaudissements*). Je clos cette séance du Conseil général, il est 20h25 ; je vous remercie pour votre présence et votre précieuse collaboration et vous souhaite une très bonne rentrée chez vous. Merci aussi pour votre compréhension pour ma première soirée de présidence, merci beaucoup.

Fin de la séance : 20h25.

Conseil général de Sierre

La présidente :

Le secrétaire :

Marie-Thérèse BREMBILLA

Blaise MELLY



Abréviations :

AdG	:	alliance de gauche
PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable

**Réponse à la question écrite
déposée par les conseillers généraux Ursula Imhof, Stefan Julen,
Nicole Bonvin Bayard, Valérie Beney (traduction)
relative au bilinguisme**

Enoncé de la question

Le 15 décembre 2021, les conseillers généraux précités ont déposé une question écrite sur le bilinguisme dont le texte figure ci-dessous.

Cette question écrite est formulée en deux langues : allemand et français ; la version allemande fait l'objet d'une annexe dont les réponses ont été exceptionnellement traduites.

Question concernant le bilinguisme

Madame, Monsieur, chers collègues,

Vous serez peut-être surpris de m'entendre parler allemand en cette salle, malgré le fait que le français soit la langue principale sieroise.

L'un des objectifs durant la législature 2021-2024 consiste à favoriser le bilinguisme. Autre objectif, celui d'attirer de nouveaux habitants dans notre belle ville. Le sujet de notre question relie ces deux objectifs.

La forêt de Finges est une des liaisons naturelles entre le Valais Central et le Haut-Valais. Nous avons entendu dire que les préfets des districts de Loèche, de Sierre, ainsi que ceux du parc naturel de Finges travaillent dans cette direction.

Notre groupe a réfléchi sur ce thème lors d'une réunion concernant les budgets, pour arriver à la conclusion suivante : il y aurait également des motivations économiques à accueillir de nouveaux habitants, en réalisant des bénéfices sur investissement plutôt que d'économiser sur les dépenses. La Cogest enjoint dans son rapport sur le budget 2022, de s'adresser aux futurs employés de la Lonza.

La Lonza AG de Viège engage plus de 1000 nouveaux collaborateurs, dont beaucoup parlent un très bon anglais et un bon allemand, mais maîtrisent relativement mal le français. De plus, les logements libres sont peu nombreux à Viège. Pourquoi ne pas leur proposer d'habiter à Sierre, la ville du Soleil possédant maints appartements vides ?

Plusieurs offres y sont disponibles, telles les écoles bilingues et les garderies. Le trajet en train jusqu'au lieu de travail est très court (environ 20 minutes) et la qualité de vie y est très élevée.

Pourtant, sans une adaptation et un effort linguistique, tout cela est vain. C'est pourquoi il est important de promouvoir le bilinguisme à Sierre.

Concrètement, nous vous demandons de répondre aux questions suivantes et de prendre en compte les mesures suivantes :

1. Etablissement d'un bilan intermédiaire de contacts avec la Lonza

- Combien d'employés de la Lonza sont déjà venus à Sierre ? Si non, pourquoi ? Comment sont-ils reçus par la commune ? Comment se présente la collaboration avec d'autres acteurs, tels la Région économique de Haut-Valais (RWO), les préfets, etc. Y a-t-il des offres d'appartements à vendre à Sierre sur le site internet ?

2. Considérer le bilinguisme comme chance au potentiel unique

- Jusqu'à présent, sur le site internet de la ville, les pages concernant l'école, l'accueil et l'encouragement économique (entreprise bienvenue) sont traduites en allemand. Est-ce également le cas sous la rubrique « pratique » ?
- Comment sont gérées les informations générales de l'administration municipale en allemand ? Est-ce que cela fait partie du domaine « Accueil / Intégration » ou « promotion économique » ?
- A la gare, il est inscrit « Sierre / Siders » sur les panneaux. Pourquoi pas également ceux à l'entrée de la ville ainsi que dans les rues ?
- Il est probablement plus facile actuellement de trouver de nouveaux habitants plutôt que de nouvelles entreprises. Les revenus générés par les impôts augmenteraient ainsi automatiquement. Comment est présentée Sierre / Siders afin que la ville puisse attirer de nouveaux habitants ? Pourrait-on intégrer cette tâche dans le cahier des charges de la « promotion économique » ?
- Il existe très peu d'offres culturelles germanophones ou bilingues à Sierre (théâtre, cinéma, etc). Y aurait-il possibilité de trouver des idées pour en créer de nouvelles ? Pourrait-on également envisager un partenariat avec d'autres communes ?

Nous avons conscience que bien des propositions sont déjà en cours de réalisation dans ce sens. Par la question écrite, nous souhaitons donner à la municipalité l'occasion de réfléchir sur la promotion du bilinguisme.

Merci pour votre patience et votre écoute. Le texte allemand écrit a été traduit en français.

13.12.2021  Ursula Imhof  Stefan Julien  Nicole Bonvin Bayard  Valérie Beney (traduction)

Réponses

Contexte

Le Valais vit une importante croissance économique grâce à de grands investissements de la Lonza à Viège. De nombreuses places de travail sont créées attirant du personnel qualifié de toute l'Europe. Par conséquent, le positionnement de la ville de Sierre, située à 20 minutes de Viège, auprès de cette nouvelle cible, est indispensable. Le bilinguisme est-il une carte à jouer ?

Réponses aux questions

1. **Combien d'employés de la Lonza sont déjà venus à Sierre ?**

200 à 220 personnes y compris des familles se sont installées dans la Cité du Soleil. Ce chiffre est un ordre de grandeur reçu de la part du contrôle des habitants.

2. **Comment sont-ils reçus par la Commune ?**

- Un courrier de bienvenue traduit dans leur langue est remis aux nouveaux arrivants accompagné du « *Pass bienvenue* » en cadeau.
- Un événement annuel destiné aux nouveaux arrivants est organisé par la Municipalité.
- Plusieurs séances d'informations « Vivre à Sierre » ont lieu dans l'année.
- Possibilité de participer à la visite guidée de la ville de Sierre.
- Projet « *Tandem* » où une personne vivant à Sierre fait découvrir sa ville, les coutumes, les habitudes, etc. à un-e nouvel-le arrivant-e.
- Entretiens individuels avec une personne de l'intégration pour répondre à des questions spécifiques.
- Cours de français.
- Permanence administrative ouverte tous les mardis en dehors des heures de travail de 17h30 à 19h30.
- Site internet «*Sierretakeuil*» avec des informations utiles traduites dans plusieurs langues.

La promotion économique travaille sur un projet d'accueil personnalisé spécialement pour le public-cible « expats » (notamment le personnel de la Lonza) pour l'encourager à venir s'installer sur le territoire de la commune de Sierre. Dans un premier temps, la collaboration a comme but de positionner Sierre, située à 20 minutes de Viège en train, comme ville d'accueil pour ces personnes venant s'installer en Valais. Une présentation en anglais mettant en avant les atouts de la Cité du Soleil a été faite et partagée avec les responsables de la Lonza et dans le cadre du projet «*Regionales Entwicklungsprogramm Region Oberwallis und Business Valais zur Bewältigung des Wirtschaftswachstums im Wallis (WIWA)*» des logements seront proposés aux « expats ».

3. Comment se présente la collaboration avec d'autres acteurs, tels la Région économique du Haut-Valais (RWO), les préfets, etc. ? Y a-t-il des offres d'appartements à vendre à Sierre sur le site internet ?

Ce sujet fait partie de priorités de la promotion économique depuis le début de l'année 2021. Elle a établi des contacts avec les responsables de la Lonza et de la RWO. Dans le cadre du projet «*Regionales Entwicklungsprogramm Region Oberwallis und Business Valais zur Bewältigung des Wirtschaftswachstums im Wallis (WIWA)*», la Ville de Sierre sera la première du Valais romand à publier des annonces directement auprès des « expats » ; il est à noter que, jusqu'à présent, le projet WIWA s'adressait uniquement aux collectivités et entreprises de la partie alémanique du canton. Les grandes entreprises du Haut-Valais, à savoir la Lonza, Scintilla AG (Bosch), BVZ Holding AG, Stiftung Fernfachhochschule Schweiz (université à distance) redirigent les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs en recherche de logement vers la rubrique « *Housing* » du site internet <https://www.valais4you.ch/en/housing/looking-for-a-flat>. Des annonces immobilières de Sierre seront prochainement publiées par ce biais.

4. Jusqu'à présent, sur le site internet de la Ville, les pages concernant l'école, l'accueil et l'encouragement économique (entreprise bienvenue) sont traduites en allemand. Est-ce également le cas sous la rubrique « pratique » ?

Pour l'instant, la traduction de cette rubrique n'est pas prévue. Une traduction de qualité des textes des pages internet ainsi que des nombreux documents qui y sont attachés demande d'importantes ressources financières et en personnel. La Ville de Sierre se concentre actuellement sur le contenu en français des centaines de pages que compte le site internet. Dans la volonté de fournir une réponse au postulat du Conseil général, une étude est en cours pour déterminer exactement quel serait l'impact financier sur la Ville d'une traduction systématique de certaines pages du site internet dans la langue permettant d'augmenter son attrait pour une cible à haute valeur ajoutée.

5. Comment sont gérées les informations générales de l'administration municipale en allemand ? Est-ce que cela fait partie du domaine « accueil/intégration » ou « promotion économique » ?

Les nouveaux arrivants sont accueillis par le service de l'accueil/intégration. La déléguée à l'intégration parle allemand et peut faire appel à des interprètes professionnels pouvant s'occuper des nouveaux arrivants dans leur langue maternelle.

6. A la gare, il est inscrit « Sierre/Siders », sur les panneaux. Pourquoi pas également ceux à l'entrée de la ville ainsi que dans les rues ?

Sur la demande de l'association « *Oberwalliser Verein Siders (OVS)* », la Municipalité a examiné la faisabilité de la mise en place d'une signalisation routière à l'entrée de localité en deux langues. L'ordonnance fédérale de la signalisation routière (OSR) stipule que le nom peut être écrit dans les deux langues, dans la mesure où la minorité linguistique représente au moins 30 % de la population.

Tenant compte de ce qui précède, le Canton du Valais a formulé un préavis négatif le 2 novembre 2020 en se basant sur l'article 49 al. 1 de l'OSR.

7. Il est probablement plus facile actuellement de trouver de nouveaux habitants plutôt que de nouvelles entreprises. Les revenus générés par les impôts augmenteraient ainsi automatiquement. Comment est présentée Sierre/Siders afin que la ville puisse attirer de nouveaux habitants ? Pourrait-on intégrer cette tâche dans le cahier des charges de la « promotion économique » ?

Trouver de nouvelles entreprises ne signifie pas que la recherche de nouveaux habitants ne s'effectue pas. La Municipalité, via la promotion économique mais également par le biais d'autres services, s'efforce d'attirer de nouvelles personnes morales et physiques à grande valeur ajoutée contribuant à la prospérité de la Ville.

Un travail particulier a été mené durant l'année 2021 et se poursuit actuellement pour se montrer attractif auprès du personnel de la Lonza, le bassin haut-valaisan ne pouvant plus absorber l'ensemble de cette population.

Comme précisé plus haut, des contacts ont été pris et des actions, en allemand et en anglais, sont sur le point d'être menées pour mettre en avant les atouts de la ville de Sierre auprès de ces personnes. La promotion économique travaille en collaboration étroite avec d'autres services (intégration, communication) pour mener à bien ce projet.

8. Il existe très peu d'offres culturelles germanophones ou bilingues à Sierre (théâtre, cinéma, etc.) Y aurait-il la possibilité de trouver des idées pour compléter l'offre culturelle allemande ? Pourrait-on également envisager un partenariat avec d'autres Communes ?

Le Théâtre les Halles (TLH) collabore avec le « *Zeughaus Kultur Brig* » sur le projet « Art Mini » consistant en spectacles pour enfants de 0 à 4 ans avec des artistes de langue allemande.

Dans l'année plusieurs événements/spectacles sont prévus où la langue n'est pas au centre : cirque, danse et musique. Sur son site internet, le TLH mentionne volontairement le domaine artistique ce qui indique si la langue est indispensable ou pas.

La Bibliothèque-Médiathèque de Sierre (BMS) propose 1'300 livres en allemand pour un public adulte et 2'500 titres pour les jeunes (des albums, des BD, des documentaires et des romans), visibles sur son site internet.

Lien vers livres en allemand :

<https://brv.bms.sierre.ch/NetBiblio/search/shortview?searchType=Extended&Filter.Predefined=tout&Filter.languages=ger>

Par ailleurs, le Parc naturel Pfyng-Finges propose à l'ensemble de la population sierroise des événements et excursions dans les deux langues, à savoir en français et en allemand.

Sierre Tourisme propose aussi plusieurs activités destinées à un public germanophone :

Visites guidées

- Visite guidée des quartiers de Sierre
- Escapade gourmande

Activités culturelles

- Sentier viticole entre Sierre et Salgesch
- Visite guidée du Musée du vin de Sierre et Salgesch
- Visite guidée de la fondation Rilke

Activités ludiques

- Randonnée à vélo « Tour des collines »
- Excursion dans la forêt de Finges

Découverte des produits du terroir

- Escale « Vin et raclette »
- Forfait dégustation
- Valais Wine Pass
- Club Vinum Montis

Événements

- Marche des cépages
- Marathon des saveurs

Pierre Berthod
Président



Jérôme Crettol
Secrétaire municipal

